

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE STATUT DES RÈGLES MORPHOPHONOLOGIQUES EN GRAMMAIRE
GÉNÉRATIVE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE

PAR
HÉLÈNE DORAT

JANVIER 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Cette recherche est le résultat d'un travail commencé à l'UQÀM il y a vingt cinq ans avec l'obtention d'un baccalauréat en linguistique. Après un long retour dans ma Provence natale, je suis revenue au Québec où la possibilité d'envisager de faire une maîtrise en linguistique malgré le temps passé tient à une rencontre; celle que j'ai eue avec mon professeur John Lumsden qui est devenu tout naturellement mon directeur de recherche.

Cette recherche sur le statut des règles morphophonologiques en linguistique générative s'est inscrite dans le cadre de mes études depuis le jour où, découragée par l'ampleur de la tâche - et du désastre annoncé - lors de mon premier travail pratique, John m'a encouragée à ne pas lâcher son cours de morphologie et à me remettre à la tâche pour son travail pratique en ayant la délicatesse de donner une semaine supplémentaire à tout le monde pour que je puisse finir le mien! Depuis, tout le long de mon parcours "de combattante" pendant ces quatre dernières années pour réapprendre la linguistique d'aujourd'hui et à un haut niveau, John a toujours été là pour m'aider et m'encourager. Je suis une littéraire et il m'a appris, non sans mal, la rigueur et l'écriture scientifiques. Arriver à compléter ce mémoire a été une très rude tâche, mais elle fut tout le long éclairée par les innombrables conversations que j'ai eues avec John et par ses réflexions et corrections pertinentes. Je l'ai déjà remercié mille fois et je lui dois tout ce que je sais. Dans ces remerciements, je me devais de le remercier encore...J'ai aussi bénéficié du soutien actif et bienveillant de mon professeur de phonologie, M. Mohamed Guerssel qui a bien voulu accepter de faire partie de mon comité de lecture ainsi que de Mme Fernande Dupuis, qui en fait aussi partie. Qu'ils soient remerciés tous les deux de me lire.

Ce retour à la vie universitaire après une telle coupure aurait pu se révéler étrange et difficile. Il n'en fut rien grâce à mon amie Yareth qui a partagé mes joies et mes angoisses intellectuelles et à l'aide d'Anne, mon amie "Nantaise de Montréal" qui m'a aidée, entre autres, à me remettre à niveau en syntaxe. Et bien sûr, grâce à mon amie Éva qui m'a

encouragée, soutenue, aidée et éclairée de ses précieux conseils sans oublier son mari Nicolas. Mais il y eut aussi tout mon «club de soutien» constitué par mes amies hors de l'université: Rose-Marie, Danka, Doris, mon amie de toujours Carole, et surtout Julie qui fut mon ange gardien.

Cet éventail de remerciements ne serait pas complet si j'oubliais ma famille. Que pouvait-elle faire de mieux pour m'aider dans mon entreprise? Tout simplement me laisser seule quand il le fallait et chaque fois qu'il le fallait. À Montréal comme à Cassis, été comme hiver, un jour ou plusieurs mois, c'est exactement ce qu'elle a fait. Mon mari et mes enfants m'ont laissée travailler chaque fois et comme j'en avais besoin. Je remercie donc du fond du cœur mon mari Alan, ma fille Rose-Marie, son «chum» Emmanuel et mon fils Geoffrey qui ne m'ont jamais lâchée et m'ont aidée sans compter. Je dois enfin ajouter tous les gens qui m'aiment en Provence et qui se sont privés de moi pour que je puisse accomplir ce mémoire. Je pense à mon amie Solange, à mes cousins, en particulier à Christiane et à Daniel, à Suzanne et à Claude, à mon frère Michel et bien sûr à ma mère.

Pour tous ces gens que j'ai nommés, à part pour les linguistes, je sais que la lecture de ce mémoire sera une tâche très ardue, voire rébarbative. Mais il a représenté pour moi une très dure mais fantastique aventure intellectuelle dont je remercie, encore une fois (!) mon professeur John Lumsden pour avoir rendu l'impossible possible.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	vi
INTRODUCTION.....	vii
CHAPITRE 1	
LA PROBLÉMATIQUE	4
1.1 Introduction.....	4
1.2 Importance du statut des règles morphophonologiques dans le cadre génératif.....	5
1.2.1 Une alternance phonologique automatique	9
1.2.2 Une alternance phonologique non automatique.....	10
CHAPITRE 2	
LE CADRE ET LES AVANCÉES THÉORIQUES.....	13
2.1 Introduction.....	13
2.2 Cadre de la grammaire structuraliste.....	13
2.3 Les règles non automatiques dans le cadre génératif	18
2.4 Les avancées théoriques.....	25
CHAPITRE 3	
UNE APPLICATION THÉORIQUE : PAGLIANO (2003)	33
3.1 Introduction	33
3.2 Les bases théoriques de Pagliano (1999)	33
3.3 Le [CV] morphologique : les conséquences phonologiques de la dérivation	35
3.4 Formation des adverbes en <i>-ment</i> en français (Pagliano 1999a)	37
3.4.1 Les données de Pagliano (1999).....	39
3.4.2 Allomorphie du morphème adverbial	39
3.5 Analyse comparative.....	40
3.5.1 Morphème suffixal.....	40

3.5.2 Adverbes en (ə) <i>ment</i> comme <i>bassement, sourdement, lucidement, âprement</i>	41
3.5.3 Adverbes en <i>-[e]ment</i> comme <i>commodément</i>	46
3.5.4 Adverbes en <i>-ment</i> comme <i>joliment</i>	46
3.5.5 Adverbes en <i>[a]ment</i> comme <i>méchamment</i>	47
3.5.6 [CV] et gémination	48
3.6 Critique.....	51
4 CONCLUSION	52
BIBLIOGRAPHIE.....	56

RÉSUMÉ

Dans ce mémoire, l'objet d'étude est le statut des règles morphophonologiques dans la grammaire générative. L'hypothèse d'une grammaire structurée en différentes composantes fut développée dans les travaux de Chomsky (1965,1970,1981). Pourtant, dans la littérature en général, se trouvent des règles qui mélangent des éléments tirés de différentes composantes. Un cas de règle mixte est présenté dans le premier chapitre en prenant comme exemple les adjectifs du français qui servent à construire les adverbes en *-ment*.

Le deuxième chapitre est consacré à l'étude des théories nécessaires pour illustrer l'importance que soulève la question des règles morphophonologiques dans la grammaire générative. Un bref historique est présenté de ce qui a été fait depuis les structuralistes avec Hockett (1958) notamment, jusqu'aux avancées théoriques que représentent la phonologie auto-segmentale de Goldsmith (1976) et de McCarthy (1979) pour la phonologie et de la théorie morphologique d'Anderson (1980), de Lumsden (1987), de Halle et Marantz (1993) pour la morphologie.

Le troisième chapitre est consacré à l'application actuelle de l'ouverture théorique qu'a représenté la phonologie auto-segmentale. Ceci avec l'étude de la thèse de doctorat de Pagliano (2003). La base de son analyse est le cadre phonologique auto-segmental de la théorie du gouvernement classique (Kaye & al. 1990, Charrette. 1991, Harris. 1994) centrée sur la structure syllabique. L'objet spécifique de son étude sur les adverbes en *-ment* du français (Pagliano 1999a), est de prouver que ceux-ci se forment sur la base phonologique de l'adjectif sans passer par la forme morphologique du féminin.

En transformant ainsi un «objet morphologique» en un élément phonologique interprétable strictement dans la composante phonologique, Pagliano (2003) répond à la question sur les statuts des règles morphophonologiques puisqu'elle permet de rendre obsolète l'élément morphologique. Mais ce mémoire montre que son étude n'est pas assez exhaustive au niveau de ses données adverbiales pour pouvoir rendre compte de l'allomorphie aléatoire qui reste encore le problème central des théories morphologiques.

MOTS CLÉS: statut règles morpo phonologiques - étude allomorphie aléatoire.

INTRODUCTION

Dans ce mémoire, notre objet d'étude sera le statut des règles morphophonologiques dans la grammaire générative. L'hypothèse d'une grammaire structurée en différentes composantes fut développée dans les travaux de Chomsky. D'abord dans celui d'*Aspects of the Theory of Syntax* (1965), puis dans celui de *Remarks on Nominalization* (1970) enfin, dans celui de la théorie de *Government & Binding* (1981). Dans cette grammaire, chaque composante syntaxique, phonologique, sémantique et morphologique est indépendante les unes par rapport aux autres. Ceci veut dire que leurs éléments ne peuvent se combiner dans les processus décrits par cette grammaire. Pourtant, dans la littérature en général, nous trouvons des règles qui mélangent des éléments tirés de différentes composantes. En ce qui concerne les composantes phonologique et morphologique en particulier, nous trouvons des règles mixtes c'est-à-dire des règles morphophonologiques qui sont composées avec des éléments provenant de différentes composantes. Nous présenterons un cas de règle mixte dans le premier chapitre en prenant comme exemple les adjectifs du français servant à construire les adverbes en *-ment*. Nous les étudierons en détail dans le troisième chapitre.

Notre deuxième chapitre sera consacré à l'étude des théories nécessaires pour illustrer l'importance que soulève la question des règles morphophonologiques dans la grammaire générative. Nous ferons un bref historique de ce qui a été fait depuis les structuralistes, avec Hockett (1958) notamment, jusqu'aux avancées théoriques que représentent la phonologie auto-segmentale de Goldsmith (1976) et de McCarthy (1979) pour la phonologie et de la théorie morphologique d'Anderson (1980), de Lumsden (1987), de Halle et Marantz (1993) pour la morphologie. Nous étudierons, avec des exemples d'adjectifs du français, les règles morphophonologiques dans le cadre structuraliste; en plus d'étudier l'analyse du verbe fort anglais *take/took* de Hockett (1958a : 393). Ensuite, nous étudierons la question des règles morphophonologiques dans le cadre de la grammaire générative à travers les théories de Chomsky (1970), de Halle (1973) et d'Aronoff (1976). Nous poursuivrons l'évolution théorique des règles morphophonologiques en présentant la théorie de la Phonologie Lexicale

de Kiparsky (1982, 1985), de Mohanan (1986), et d'Halle & Mohanan (1985) dont l'un des objectifs fut de rendre compte de l'interaction entre les processus morphologiques et les règles phonologiques. À la même époque, Spencer (1988) publia un article intitulé *Arguments for morphological rules* en faveur des règles morpholexicales allant ainsi à l'encontre du fond de la Phonologie Lexicale. Il s'appuie sur les arguments de Lieber (1980) et de Marantz (1983), tous les deux en faveur de ces règles et nous verrons en détail l'analyse d'un exemple tchèque. En plus des règles morpholexicales de Lieber (1980), cet exemple met en évidence la nécessité de se servir de traits diacritiques qui gouvernent la sélection des affixes dans le lexique. Nous aborderons enfin, pour clore ce deuxième chapitre, les avancées théoriques que représentent, au niveau phonologique, la théorie auto-segmentale, et au niveau morphologique, la théorie d'Anderson (1977). La théorie auto-segmentale (Goldsmith, 1976) et McCarthy (1979), avec sa notion de morphème discontinu, a changé l'arrière-plan du cadre phonologique. En se servant du cas de l'arabe, nous verrons ce qu'une représentation d'éléments phonologiques non linéaire a apporté de nouveau au statut des règles morpholexicales. Nous appliquerons cette ouverture théorique au verbe fort anglais présenté par Hockett (1958a : 393) c'est-à-dire le verbe *to take*.

Le troisième chapitre sera consacré à l'application actuelle de l'ouverture théorique qu'a représentée la phonologie auto-segmentale. Nous étudierons la partie pertinente à notre question de la thèse de doctorat de Pagliano (2003). La base de son analyse est le cadre phonologique auto-segmental de la théorie du gouvernement classique (Kaye & al. 1990, Charrette. 1991, Harris. 1994) centrée sur la structure syllabique. Celle-ci fut reprise dans le cadre théorique CVCV (Lowenstamm.1996, Scheer.1998, 1999, 2000). À l'intérieur de ce cadre théorique de phonologie du gouvernement, son hypothèse est que l'épenthèse consonantique est la manifestation de la force positionnelle de son attaque. Ceci signifie qu'il doit y avoir un noyau supplémentaire entre la dernière voyelle du radical et la voyelle suffixale. Un noyau ne venant jamais seul dans le cadre CVCV, c'est donc une unité CV qui est présente entre la base et le suffixe pense Pagliano (2003). Nous verrons, à travers son étude de la formation des adverbes en *-ment* du français (Pagliano 1999a), qui met en

évidence la présence d'un [CV] à l'initiale du suffixe adverbial, ce qu'il est et ce qu'il représente. À la suite de son étude, nous verrons si elle a pu rendre compte de manière pertinente et exhaustive des règles morphophonologiques appliquées aux adjectifs du français qui dérivent des adverbes en *-ment* sans se servir de diacritiques aléatoires ni devoir mélanger les différentes composantes de la grammaire.

CHAPITRE I

LA PROBLÉMATIQUE

1

1.1 Introduction

Comme nous l'avons déjà présenté dans l'introduction, l'objet de ce mémoire est le statut des règles morphophonologiques dans la grammaire générative. Cette grammaire, constituée de composantes distinctes doit être composée d'éléments distincts et autonomes par rapport aux éléments des autres composantes. Ceci n'est pas le cas des règles morphophonologiques qui mélangent des éléments des composantes phonologique et morphologique. Tout au long de cette recherche, nous essayerons de voir de quelles façons les structuralistes et les générativistes ont répondu à la question du statut des règles morphophonologiques.

Dans ce premier chapitre, nous désirons présenter brièvement le cadre théorique et historique dans lequel s'inscrit cette recherche et expliciter quels en sont les objectifs. La première section de ce chapitre vise à définir brièvement et historiquement le cadre théorique de la grammaire générative en ce qui a trait à la répartition des éléments syntaxiques, phonologiques et sémantiques par rapport à ces règles. La seconde section présente le contraste entre une règle purement phonologique et une règle morphophonologique. Par rapport à l'importance du statut de ces règles morphophonologiques dans le cadre génératif, cette dernière partie a pour but de présenter les objectifs spécifiques de notre recherche.

1.2 Importance du statut des règles morphophonologiques dans le cadre génératif

Selon Chomsky (1965, p 19), la grammaire générative doit inclure,

[...] un système de règles qui assigne une description structurale à des phrases, d'une façon explicite et bien définie.

Et encore (Ibid, p 31),

[...] ce système de règles peut être analysé en trois parties, qui sont les trois composantes principales d'une grammaire générative : les composantes syntaxique, phonologique et sémantique.

La grammaire générative adopte une approche modulaire dans laquelle chaque élément de chaque composante doit être autonome par rapport aux éléments des autres composantes syntaxique, phonologique, sémantique puis morphologique.

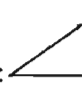
Toujours selon Chomsky (Ibid, p 120), dans ce modèle de modules autonomes, la base de la grammaire contient aussi,


[...] un *lexique*, qui est simplement une liste non ordonnée de tous les formants lexicaux. Plus précisément, le lexique est un ensemble d'*entrées lexicales*, chaque entrée lexicale étant une paire (*D*, *C*), où *D* est une matrice de traits distinctifs phonologiques qui « épelle » un certain formant lexical, et *C* une collection de traits syntaxiques spécifiés (un symbole complexe).

Chomsky (1970), suggère que ce lexique ne soit pas juste une liste. Il admet qu'il existe des généralisations morphologiques intéressantes, mais il observe que ces généralisations sont de deux types. Au niveau de la morphologie flexionnelle, les

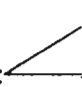
généralisations sont plus complètes et ressemblent aux généralisations syntaxiques. Alors qu'au niveau de la morphologie dérivationnelle, les généralisations ne sont pas aussi complètes et, typiquement, comportent des exceptions. Ces idiosyncrasies se trouvent notamment dans la distribution aléatoire des allomorphes. Un morphème qui, dans un contexte donné, change de forme phonologique sans changer de sens et sans que ceci soit perçu comme un changement général dans la phonologie de la langue est un allomorphe comme le montrent les exemples (1a,1b) suivants (Brousseau-Nikiema, 2001):

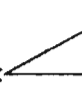
(1a) Suffixes nominaux d'action/résultat :

allomorphes:  *-aison* : conjugaison, combinaison, floraison
-ison : guérison, trahison

allomorphes:  *-ion* ; opinion, possession
-ation : approbation, arrestation
-ition : apparition, démolition

(1b) Suffixes adjectivaux :

allomorphes:  *-able* : portable, souhaitable, mangeable
-ible : convertible, faillible

allomorphes:  *-eux* : caillouteux, douloureux, désireux
-ueux : affectueux, fastueux

Les allomorphes d'un même morphème se distinguent entre eux par des contrastes phonologiques qui, souvent, semblent correspondre à un environnement phonologique donné comme le montrent certains exemples (1b) ci-dessus de la distribution des allomorphes en -

able et en *-ible*. Pour ces exemples réguliers, la racine est issue du participe passé de chaque verbe concerné dont la terminaison verbale est soit en *er* comme pour le verbe *porter*, soit en *ir* comme pour le verbe *convertir*. Mais, il est vrai aussi que, typiquement, on peut trouver des exemples dont les allomorphes sont des allomorphes d'usage et qui n'ont pas cet environnement régulier comme le montre les exemples des suffixes adjectivaux en *-able* et en *-ible* (2a,2b,2c) suivants:

(2a) allomorphes en *-able*:

voir → *j'ai vu* → **vable* → : allomorphe *voyable*

prendre → *j'ai pris* → **prable* → : allomorphe *prenable*

mettre → *j'ai mis* → **misable*¹ → : allomorphe *mettable*

Ces trois exemples, bien qu'irréguliers, se forment sur l'infinitif du verbe plutôt que sur le participe. Il en va de même pour le premier des exemples (2b) de l'allomorphe en *-ible*:

(2b) premier allomorphe en *-ible*:

percevoir → *j'ai perçu* → **percible* → : allomorphe *perceptible*

(2c) deuxième allomorphe en *-ible*:

résister → *j'ai résisté* → **résistible*²

¹ Nous ne parlons pas ici du sens de «misible» comme lorsque l'on mise dans un casino mais de «portable» comme on le dit pour un vêtement: «celui-ci est portable ou non».

² Mais nous notons que le contraire du verbe *résister* est lui un allomorphe de forme morphologique régulière : *irrésistible*.

Le second exemple (2c), est agrammatical dans sa forme morphologique régulière: **résistible*. L'allomorphe qui a le même sens présente une forme morphologique aléatoire: *résistant*.

Pour permettre à la grammaire de faire la distinction entre ces deux types de généralisations, Chomsky lance un appel pour la création d'un quatrième ensemble de règles (en plus des règles syntaxiques, phonologiques et sémantiques) qui exprime dans le lexique les généralisations non traitables par des règles syntagmatiques c'est-à-dire traitables uniquement par la composante des règles morphologiques. Si la morphologie constitue une des composantes de la grammaire, l'hypothèse de la modularité insiste sur le fait que les indices morphologiques ne devraient pas se trouver dans les règles phonologiques. Donc, une règle qui déclenche un changement phonologique mais qui décrit l'environnement pertinent avec un indice morphologique n'est pas acceptable non plus.

Il existe ainsi des processus lexicaux qui s'effectuent ailleurs que dans la syntaxe par des combinaisons de règles morphologiques. Par l'insertion lexicale, les entrées lexicales deviennent disponibles pour un ensemble de règles qui correspondent à chacune de leurs composantes respectives (syntaxique, phonologique, sémantique). Idéalement, chacune de ces règles n'est sensible qu'aux éléments pertinents de sa composante et insensible aux autres éléments d'autres composantes. Comme nous l'avons dit, la théorie générative postule une organisation modulaire de la grammaire dans laquelle chaque système de règles, syntaxique, phonologique, sémantique et morphologique, est indépendant. On s'attend donc à ce que ces règles respectives soient des règles pures. C'est-à-dire qu'elles ne soient sensibles qu'à leurs éléments propres issus d'une seule et même composante en ignorant les éléments des autres composantes sans possibilité d'échange ni de croisement entre elles. L'implication de cette modularité est que, dorénavant, nous ne pourrions admettre dans chaque composante de la grammaire que des règles pures de ce type. Malgré cette perspective générale, nous trouvons dans la littérature deux types d'alternances phonologiques, celles qui font appel entièrement

aux éléments d'une seule et même composante et celles qui mélangent les éléments pertinents de composantes pourtant distinctes.

1.2.1 Une alternance phonologique automatique

Pour illustrer une alternance phonologique automatique, nous prenons les exemples des adjectifs du français. Nous présentons d'abord ces deux adjectifs, *méchant* et *gros* dans leur forme masculine. Dans un environnement consonantique, nous avons *un méchant cadeau* et *un gros garçon*. Ensuite, dans un environnement vocalique, nous avons *un méchant arbre* et *un gros oiseau* comme le montre l'exemple (3) ci-dessous :

(3)	Genre masculin	
	Environnement consonantique	/ũmeʃãkado/ /ũgrogarsõ/
	Environnement vocalique	/ũmeʃãtarbr/ /ũgrozwazo/ ³

Pour ces deux exemples d'adjectifs /meʃã/ et /gro/, lorsqu'ils sont suivis par un mot commençant par une consonne, ils se terminent par une voyelle. Lorsque ces adjectifs sont suivis par un mot commençant par une voyelle, il y a insertion systématique de consonne. Si on garde le format de Chomsky & Halle (1968) pour rendre l'illustration plus simple, cette

³ La semi-voyelle /w/ fait partie du nom commun /wazo/ alors que la consonne /z/ est la consonne sous-jacente de l'adjectif /gro/.

Nous expliquerons la variation dans les réalisations des consonnes finales des adjectifs dans la section 2.2.

alternance phonologique automatique peut se traduire par la règle d'insertion phonologique (4) suivante :

$$(4) \quad \emptyset \rightarrow /t/ \ / \ V - V$$

Elle signifie que, dans un environnement phonologique entre deux voyelles, il y a insertion de la consonne /t/. Cette règle d'insertion de consonne est une règle phonologique pure dont tous les éléments se trouvent dans la même composante, ici la composante phonologique. Cette insertion consonantique dans un environnement vocalique est une alternance purement phonologique parce que ne sont impliqués que des éléments phonologiques. C'est une alternance automatique.

1.2.2 Une alternance phonologique non automatique

Nous présentons maintenant le contraste morphophonologique qui existe entre la forme masculine, que nous venons de voir dans le précédent paragraphe, et la forme féminine que nous présentons dans ce paragraphe. Pour illustrer une alternance phonologique non automatique, nous reprenons l'exemple des adjectifs *méchant* et *gros*; maintenant dans un environnement grammaticalement féminin. Dans un environnement consonantique, nous avons *une méchante fille* et *une grosse voiture*. Ensuite, dans un environnement vocalique, nous avons *une méchante action* et *une grosse affaire* comme le montre l'exemple (5) ci-dessous :

(5) Genre féminin

Environnement consonantique	/ynmeʃãrfij/ /yngrosvwatyr/
Environnement vocalique	/ynmechãraktiõ// /yngrosãfer/

Cet exemple nous montre qu'il n'existe aucune alternance de forme entre l'environnement consonantique de ces adjectifs par rapport à leur environnement vocalique. Dans une alternance phonologique non automatique, il n'y a pas d'environnement déclencheur phonologique.

À part le fait que la consonne en question dépend de l'adjectif, cette alternance non automatique peut se traduire par la règle morphophonologique (6) suivante :

$$(6) \quad \emptyset \rightarrow /C/ [_ \#]_{[adj, +F]}$$

Cette règle morphophonologique signifie que l'on insère une consonne en finale de mot lorsque l'adjectif est au féminin. Nous laissons ouvert, pour le moment, le problème du choix de la consonne.

Les éléments dans la description du changement dans cette règle sont des éléments phonologiques qui mettent en cause un processus phonologique d'insertion. Dans ce cas précis, c'est une insertion de consonne. L'élément [+ F] dans l'environnement de cette règle morphophonologique, est un élément syntaxique qui détermine la forme féminine

indépendamment de son environnement phonologique. Que l'environnement soit consonantique ou vocalique ne change rien. C'est le genre de l'adjectif, masculin ou féminin, qui détermine l'absence ou la présence de la consonne. Une seule et même règle qui mélange un élément de la composante phonologique avec un élément de la composante syntaxique est une alternance non automatique.

Dans ce mémoire, c'est le type d'alternance phonologique non automatique que nous voulons étudier. Comme nous l'avons déjà dit, dans la grammaire générative, si nous voulons être cohérent, nous nous attendons en effet à ce que les alternances de ce type soient dérivées d'une seule et même composante. Ou alors, nous abandonnons le type de cadre théorique en composantes modulaires dans lequel s'inscrit cette grammaire. Évidemment, ceci représente un point crucial pour la théorie linguistique. C'est pourquoi les règles morphophonologiques ont été beaucoup étudiées dans la littérature comme nous le montrerons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

LE CADRE ET LES AVANCÉES THÉORIQUES

2

2.1 Introduction

Ce chapitre étudie le statut des règles morphophonologiques dans des cadres différents. Dans la première partie, nous présentons notre sujet dans le cadre de la grammaire structuraliste et nous étudions les avantages et les inconvénients de la règle morphophonologique et de la règle purement morphologique discutées par Hockett (1958a). La section suivante reprend la même étude dans le cadre génératif de la Phonologie Lexicale (cf., Kiparsky (1982) entre autres. Nous présentons par ailleurs Spencer (1986) qui conclut, à travers les analyses de Lieber (1982) et de Marantz (1986) que, dans ce cadre, les règles morphophonologiques sont inévitables. La quatrième partie présente les avancées théoriques plus récentes pour la phonologie d'une part et pour la morphologie d'autre part.

2.2 Cadre de la grammaire structuraliste

Ce n'est pas la première fois que l'on se demande si l'on peut avoir une règle qui mélange des éléments des différentes composantes de la grammaire. C'était déjà un principe de base chez les Néo-linguistes de penser que les changements phonologiques ne répondaient qu'à des environnements phonologiques. La question fut aussi pertinente pour les structuralistes qui ont développé une méthode de description linguistique basée sur l'idée que les langues naturelles ont plusieurs niveaux d'organisation morphophonémique: un niveau phonémique, un niveau morphologique et un niveau syntagmatique. Dans leur processus de

découverte d'une langue, il faut d'abord trouver les phonèmes, puis les morphèmes, ensuite les mots et enfin les syntagmes. Chaque niveau de description doit être achevé avant que l'on puisse passer au niveau supérieur.

Selon eux, un morphème est le plus petit élément porteur de sens. Idéalement, des formes linguistiques uniques au niveau phonologique, sémantique et syntaxique, ces morphèmes sont soit liés, comme dans le morphème *tion* du mot *destruction*, soit libres et utilisés seuls comme dans le morphème du mot *livre*. Si un morphème a de multiples formes phonologiques, c'est qu'il a des allomorphes comme nous l'avons vu dans le premier chapitre.

Dans ce modèle, une dérivation phonologique est toujours diachronique et le lexique synchronique est comme un dictionnaire figé que les locuteurs d'une langue donnée ont dû apprendre. Pour les structuralistes, une règle purement morphologique est en principe préférable à une règle morphophonologique. Une règle purement morphologique représentait tout simplement, pour eux, une contrainte sur le choix du morphème dans le lexique; comme par exemple, dans la distribution des allomorphes de *-aison*, *-ison* (Brousseau-Nikiema 2001) dont nous avons discuté dans le premier chapitre. Cette distribution serait contrainte par une règle morphologique (7) du type de la suivante:

- (7) choisir *-aison* pour conjugaison, combinaison, floraison...etc
 choisir *-ison* pour guérison, trahison...etc

Faisant suite à ce concept du morphème développé par la théorie structuraliste, la formation d'un mot a été vue comme la disposition des morphèmes dans ce mot, aussi bien au niveau de la flexion que dans celui de la dérivation morphologique. La théorie structuraliste a fourni des techniques de décomposition des mots dans leurs constituants morphémiques immédiats. Hockett (1958a) tenta de systématiser les acquisitions de la linguistique structuraliste par rapport aux deux formats *Item et Arrangement* et *Item et Processus*. Il constata que la théorie minimum *Item et Arrangement* dans laquelle son et

sens sont reliés un à un est à préférer, à priori, par rapport à une théorie d' *Item et Processus* qui, étant une théorie plus forte est plus contraignante. Hockett étudia le cas particulier de l'alternance vocalique (l'ablaut) dans la formation des verbes forts en anglais et, spécifiquement, l'alternance entre le passé et le présent du verbe *to take*, c'est-à-dire *took/take*, comparée à la formation régulière du passé en anglais consistant à affixer *-ed* à la racine du verbe, comme dans *bake-baked*⁴. Il analysa cette alternance vocalique en formulant une liste des possibilités d'analyses théoriques dans son cadre structuraliste.

Cette liste de Hockett (1958a : 393) se lit comme suit :

- (a) *took* est un seul morphème <...>.
- (b) *took* est une représentation « porte manteau » des deux séquences de morphèmes *take* et [PASSÉ]. Dans ce contexte, ceci veut dire la fusion de deux morphèmes en un seul donc une supplétion.
- (c) *took* est un allomorphe du morphème qui apparaît ailleurs comme *take*, en plus d'être un allomorphe zéro de [PASSÉ].
- (d) *took* est un allomorphe discontinué /t...k/ de *take* et un allomorphe infixé /Ü/ de [PASSÉ].
- (e) *took* est *take* avec un morphème remplaçable /Ü/ ← /ey/ (lire /Ü/ remplace /ey/').

Hockett évalue ces cinq possibilités du verbe *take/took* selon son cadre structuraliste. Il rejette la solution (a), pourtant la plus simple et la plus radicale, dans laquelle *took* et *take* sont deux morphèmes indépendants, parce qu'elle ne peut rendre compte de leur grande similarité. En effet, *took* est la forme au passé de *take* de la même façon que *baked* est la forme du passé de *bake*. Il rejette aussi la solution (b) dans laquelle *took* est une représentation «porte manteau» de deux séquences de morphèmes *take* et [PASSÉ]. Si elle peut rendre compte du fait que *took* est la forme au passé de *take* de la même façon que *baked*

⁴ On ne discute pas ici de l'affixe de la troisième personne du présent du singulier.

est la forme au passé de *bake*, elle ne peut faire la distinction entre cette alternance et la supplétion totale comme dans *go - went*. Il rejette aussi la solution (c), dans laquelle *took* est l'allomorphe du morphème *take*, parce que cette alternance phonologique est produite par un allomorphe qui n'a pas une réalisation physique puisque l'allomorphe du [PASSÉ] n'est jamais réalisé concrètement (c'est l'allomorphe zéro). Ce qui nous donne [[took] /Ø/] c'est-à-dire que dans le lexique, il y a *took* et *take* et une règle permet de choisir entre *ed* et Ø.

La solution (e) est une règle morphophonologique donc mixte qu'il rejette pour des raisons d'ordre théorique. Son analyse dans laquelle *took* est *take* avec un morphe remplaçable ne correspond pas à l'approche de sa théorie d' *Item et Arrangement* parce qu'elle implique un processus dans lequel *take* devient *took* dans l'environnement du passé. Dans la perspective de Hockett, cette alternance phonologique non automatique est inacceptable parce que c'est une alternance qui appartient à la théorie *Item et Processus* et non pas à celle d'*Item et Arrangement*.

Il choisit finalement la solution (d), dans laquelle *took* est un allomorphe discontinué de *take* avec un allomorphe infixé du [PASSÉ], parce qu'elle est la plus complète et la plus conforme à sa théorie. Elle est la plus complète de toutes ces solutions analytiques parce qu'elle présente une analyse morphologique de *took* qui implique un allomorphe discontinué de *take*, c'est à dire *t--k* et un allomorphe du passé /Û/ qui est infixé comme nous pourrions le formaliser avec la règle (8a,8b) suivante :

(8a) passé

choisir /Û/ pour les verbes comme *take*...etc

choisir /ed/ pour les verbes comme *bake*...etc

(8b) présent

choisir /ey/ pour les verbes comme *take*...etc

choisir /Ø/ pour les verbes comme *bake*...etc

Sa solution, purement morphologique, est celle qui implique des allomorphes. Les allomorphes /Û/ et *ed* du passé et ceux du présent, /Ø/ et /ey/, ne peuvent apparaître qu'avec les verbes du type *to take*, c'est à dire, qu'avec les verbes forts. Les allomorphes des verbes plus standards ne le peuvent pas.

Une règle phonologique d'alternance non automatique, comme la règle morphophonologique que nous avons vu dans le premier chapitre, disant que la consonne s'insère lorsque l'environnement syntaxique est au féminin pose le même problème théorique à Hockett que la solution (*e*) puisqu'elle implique un processus de changement synchronique inacceptable dans un cadre structuraliste.

Cet exemple de règles morphologiques pour le verbe fort anglais est plus facile à analyser que les adjectifs à la forme féminine du français qui changent de consonne pour chacun d'entre eux /t/ pour *méchante* et /d/ pour *grande*. Si nous voulons appliquer la liste de Hockett (1958a: 393) aux adjectifs du français, avec l'équipement théorique dont il disposait, il faut que le masculin soit la seule forme pour chaque adjectif. Une série d'allomorphes représente le féminin, chacun d'entre eux muni d'un indice aléatoire qui détermine sa distribution parmi ces adjectifs.

Si l'on applique sa solution (*d*) aux adjectifs du français comme *méchant* et *grand* par exemple, il faut remplacer la forme du [PASSÉ] par celle du [FÉMININ]. Ceci se lira de la manière suivante (9a,b,c) :

(9a) (*d*) choisir /t/ pour les adjectifs comme *méchant* ...etc

(9b) (*d*) choisir /d/ pour les adjectifs comme *grand*...etc

(9c) (*d*) ...etc

Dans ce type de règle, les différentes formes d'adjectifs et tous les allomorphes du féminin se distribuent de manière aléatoire.

2.3 Les règles non automatiques dans le cadre génératif

Dans cette section, nous étudions le statut des règles morphophonologiques dans le cadre théorique de la grammaire générative dont nous présentons brièvement les éléments théoriques pertinents à notre discussion.

Même chez les générativistes, la notion de morphème continue à être utilisée comme le dit Spencer (1991, p 6),

[...] Dans le système grammatical, les morphèmes ont une forme physique (phonologique et phonétique) et aussi un sens ou une fonction. En d'autres termes, ils sont à la frontière de la « double articulation » du langage c'est-à-dire l'articulation entre la forme (le son) et le contenu (sens ou fonction) et beaucoup de la théorie morphologique se donne pour but d'établir de manière juste comment l'organisation entre forme et contenu s'effectue.

À la suite de Chomsky (1970), Morris Halle (1973) fut le premier, dans le cadre génératif, à proposer un modèle explicite du lexique avec un module morphologique autonome. Dans ce modèle, le lexique contient toutes les informations qui ne sont pas données par les règles et les principes généraux de la grammaire. Il contient tout ce qui ne peut être généré par des règles, comme les mots simples, les affixes, les propriétés sémantiques, les idiosyncrasies (les expressions comme *casser sa pipe*). Il contient une liste des morphèmes de la langue mais dans un ensemble de règles qui contraignent la combinaison de ces morphèmes pour former des mots. La structure de ces mots doit être générée par *des règles de formation de mots (word formation rules (WFRs))* qui ordonnent l'ordre des

morphèmes à l'intérieur de ces mots. Ces règles peuvent s'appliquer aussi bien sur les mots que sur les radicaux liés. La composante de la formation de ces mots est une partie du lexique qui se complète par un filtre et un dictionnaire qui contient toutes les formes attestées de la langue. Il n'y a donc aucune dérivation morphologique synchronique sauf lorsque l'on crée de nouveaux mots.

Aronoff (1976), comme Halle (1973), se penche sur les Règles de Formation de Mots (RFM). Il partage avec lui l'idée qu'il existe une composante morphologique autonome avec des règles de formation de mots dans la grammaire. Ils partagent tous les deux le même cadre théorique génératif décrit par Chomsky (1965), puis par Chomsky (1970). Leur différence essentielle est que les RFM d'Aronoff devraient opérer synchroniquement pour composer des nouveaux mots à partir des mots déjà dans le dictionnaire.

Autrement dit, comme le dit Spencer (1986, p82) au sujet du modèle de RFM d'Aronoff,

[...] le modèle de RFM crée de nouveaux mots en ajoutant des morphèmes à de vieux mots.

Il adopte ainsi une théorie basée sur le mot et il ne considère que les processus morphologiques "productifs" c'est à dire synchroniques. Aronoff propose que de telles alternances ne soient pas manipulées par la phonologie, mais qu'elles soient mises dans la composante de la formation des mots au moyen de règles allomorphiques. Un exemple discuté par Aronoff est le suffixe du verbe anglais *-fy* comme dans *electrify*. Beaucoup de mots se nominalisent au moyen de l'affixe *-tion* comme dans l'exemple *abolish+ion* → *abolition*. Cependant, dans ce contexte, le *-fy* est alors remplacé par une variante allomorphique *-fic*. La théorie de la SPE, par contre, part du principe que la consonne /k/ de -

fic est présente dans la forme sous jacente et qu'elle est supprimée avant la frontière du mot comme dans l'exemple (10) suivant :

(10) ## *elektri* + *fi:k* ## → *elektri* + *fi:* (→ *elektrifai*)

Cependant, Aronoff réplique que ceci est une solution arbitraire. Il pense qu'il est préférable de traiter de tels cas comme des supplétions partielles en écrivant une règle. Cette règle dit que quand *-ation* est ajoutée au suffixe *-fy*, cette dernière est remplacée par l'allomorphe *-fic*. *Les règles allomorphiques* incluant les règles de troncation comme celles-ci ont la fonction d'arranger la forme phonologique des mots qui ont été produits par les RFM. Ce sont les règles de ré-ajustements qui peuvent opérer de très importantes opérations sur les formes des mots. Comme Aronoff (1976, p 98) le dit lui-même, une règle d'allomorphie est:

[...] Une règle qui effectue un changement phonologique, mais qui s'applique seulement à certains morphèmes dans l'environnement immédiat d'autres morphèmes.

Dans les modèles morphologiques de Halle (1973), et d'Aronoff (1976) que nous venons de voir, nous n'avons pas de théorie complètement synchronique. Le lexique est une liste déjà établie dans laquelle des généralisations non syntaxiques sont faites et la plupart des règles lexicales ne génèrent rien. Elles analysent des éléments lexicaux déjà listés pour témoigner de ces généralisations déjà faites. Elles n'ont donc pas vraiment leur raison d'être.

La Phonologie Lexicale (dont Kiparsky (1982))

La Phonologie Lexicale (Kiparsky 1982, 1985, Mohanan 1986, Halle et Mohanan 1985) propose de rendre compte de l'interaction entre les processus morphologiques et les règles phonologiques avec l'hypothèse que la phonologie et la morphologie soient toutes deux subdivisées en strates lexicales qui se correspondent à différents niveaux. La phonologie

lexicale divise donc la phonologie en deux composantes : une composante lexicale et une composante phonologique post-lexicale. La composante lexicale contient l'ensemble des règles qui s'appliquent à l'intérieur du lexique. Chacune est identifiée comme appartenant à l'un ou l'autre des strates de la morphologie. Idéalement, ce sont ces strates ordonnées du lexique qui déterminent à la fois le lieu d'application des règles purement phonologiques et des règles de formation de mots purement morphologiques. Les règles phonologiques post-lexicales sont celles qui peuvent s'appliquer dans les structures où l'on met les mots en contact les uns avec les autres. Grâce à sa division en strates du lexique à différents niveaux qui promet de mettre en jeu des règles purement morphologiques et des règles purement phonologiques, cette approche aurait pu clarifier le problème des règles mixtes. Mais finalement elle ne l'a pas pu comme nous l'a montré Spencer (1988).

Le point de vue d'A. Spencer

Dans son article paru en 1988 intitulé *Arguments for morphological rules*, Spencer discute des arguments de Lieber (1980, 1981b, 1982) et de Marantz (1982) sur la nécessité d'avoir des règles morpholexicales dans la phonologie lexicale.

Il trouve qu'il existe toujours des interactions entre la phonologie et la morphologie qui ne dépendent pas des relations de Niveaux de Strates Ordonnées dans le lexique. Il en conclut que, malgré le manque de démonstration des arguments de Lieber, les arguments de Marantz sur l'interaction des règles morpholexicales et de la Réduplication sont concluants: nous avons encore besoin des règles mixtes. Mais ses arguments les plus forts sont ceux qui traitent de la distribution aléatoire des allomorphes comme il le démontre avec son exemple du tchèque.

À partir surtout de l'analyse des cas de variation allomorphique, produite par des relations qui ne sont pas des règles phonologiques pures, et qui se réfèrent à des traits lexicaux ou morphosyntaxiques mais semblent être stables en terme phonologique, Spencer propose d'ajouter dans le lexique (à part les listes d'allomorphes et les règles morpholexicales

(Lieber 1980)) des traits diacritiques qui gouvernent la sélection. Quelques uns d'entre eux ont la fonction de labelliser des classes morphologiques. Un diacritique s'attache à au moins un allomorphe de l'entrée lexicale et marque un morphème donné pour pouvoir choisir cet allomorphe. Un tel ajout aux règles morphologiques va permettre à Spencer de rendre compte des alternances qu'on rencontre en tchèque, entre autres, de la palatalisation des vélares dans la flexion nominale. En tchèque, les radicaux nominaux sont de deux types : *Hard-stems* (non-palatalisés) et *soft-stems* (palatalisés), à partir des consonnes qu'on y trouve. Les consonnes (du radical) peuvent être proprement palatales, proprement non-palatales et une autre classe est formée par des consonnes qui sont phonologiquement fortes mais morphologiquement ambiguës. Les radicaux ambiguës sont assignés lexicalement à une déclinaison forte ou faible et quelquefois aux deux. Les radicaux forts se combinent avec des allomorphes des affixes flexionnels qui ont une voyelle [+ arrière], tandis que les radicaux doux avec des allomorphes des affixes flexionnels qui ont une voyelle [- arrière, - bas] ou [- arrière, + haut]. Les allomorphes de certains affixes casuels peuvent être attachés à un radical fort et d'autres aux radicaux doux. Par exemple la forme allomorphique de l'affixe du cas prépositionnel pluriel *-ích* est employée seulement avec des radicaux doux : *uhlích* - *charbon* -prép.pl, tandis que les allomorphes *-ech*, *-ách* sont employés seulement avec des radicaux forts : *úhleč* - *coin* -prép.pl. Donc, en tchèque, il existe des radicaux qui sélectionnent des affixes forts ou doux et non le contraire. C'est-à-dire que les affixes ne peuvent pas sélectionner un radical en se basant sur la dernière consonne de ce dernier.

Cependant il y a une exception à cette règle générale de la langue. Le préfixe du prépositionnel pluriel a deux allomorphes pour les noms masculins et neutres : l'allomorphe fort *-ech* et le doux *-ích*. Des radicaux forts qui se terminent avec une vélaire (proprement non-palatale), sélectionnent des affixes forts (quasiment) pour tous les autres cas, sauf pour le prépositionnel pluriel. Dans ce cas-ci, nous observons des fois une palatalisation de la vélaire : /k/ → /c/ , /g/ → /z/ , /x/ → /š/, des fois l'emploi d'une forme différente de l'allomorphe fort de l'affixe : *-ách* ou bien les deux à la fois comme nous le montre les exemples (11a), (11b) et (11c):

- (11) a. zvuk zvuc + ích ' son'
 práh praz + ích ' pas-de-porte'
 filolog filoloz + ích ' philologue'
 hrách hra_ + ích ' pois'
- b. plech plech + ách 'feuille de métal'
- c. dok doc + ích 'quai'
 dok + ách

Dire que les affixes, (dans notre cas un affixe doux) choisissent les radicaux, (dans notre cas un allomorphe doux du radical), ou que les radicaux choisissent les affixes, (dans notre cas des radicaux qui se terminent en vélaire pour une raison donnée), qu'ils ne peuvent pas avoir *-ech* comme affixe et que ce dernier est remplacé par *-ách* ou *-ích*, ne résout toujours pas le problème. La difficulté de ces deux hypothèses consiste dans le fait que dans les deux cas, comme le dit Spencer (1988, p 17),

[...] nous postulons des règles de redondance lexicale qui peuvent changer les cadres de sous-catégorisation à l'intérieur des paradigmes. De telles règles n'ont pas d'autre but que de pallier aux déficiences des règles du système. Elles décrivent le problème sans vraiment le résoudre.

Ces données du tchèque présentent un grand problème pour un modèle théorique de la Phonologie Lexicale. Saisir la sélection morphologique, en termes de restrictions contextuelles, de conditionnement phonologique de l'affixation, nous obligerait à introduire une règle complètement arbitraire qui n'a pour fonction que d'annuler les restrictions contextuelles. Spencer propose d'attacher un diacritique au moins à un allomorphe de l'entrée lexicale (pour distinguer les deux formes en concurrence) et de marquer le morphème qui fait la sélection pour choisir ces allomorphes. Le tchèque aurait dans son lexique l'entrée (12) pour le mot *zvuk*:

(12) Sons : zvuk ~ zvuc

Pour décider lequel de ces allomorphes choisit la désinence du prépositionnel pluriel, Spencer propose d'inscrire dans le cadre de sous catégorisation de *-ích*, dont l'entrée lexicale est présentée en (13), l'information selon laquelle il choisit l'allomorphe [- hard], marquée par un diacritique non phonétique (c'est à dire morpho lexical) qui le conditionne. Dans le cas des radicaux ambigus, comme *uhel - charbon*, doit être aussi marqué lexicalement (14) et une autre entrée lexicale de la langue doit spécifier quels phonèmes de la langue sont forts et lesquels sont doux (15):

(13) *ích* : [N [- hard]]

(14) *uhel* [- hard] - *CHARBON* (quand il finit avec un // doux)

(15) p b f v m t d n r k g ch h [+ hard]

c _ _ _ _ _ j [- hard]

l s z [± hard]

Spencer a posé une question proche de la nôtre en examinant la nécessité des règles morphologiques dans le cadre de cette époque qui était celui de la Phonologie Lexicale de Lieber (1980), de Kiparsky (1982) et de Marantz (1982). Sa conclusion est que, même avec son équipement théorique, la Phonologie Lexicale ne peut échapper aux règles mixtes, c'est-à-dire aux règles morphophonologiques, même si ces règles contredisent la théorie de la grammaire faite de composantes indépendantes. De plus, en se servant d'un exemple tchèque, Spencer a montré la nécessité de faire appel à des diacritiques aléatoires pour la sélection du choix des allomorphes de ces exemples. Ceci laisse, dans le cadre génératif, le problème non résolu puisque ces règles morphophonologiques incluent des éléments tirés de plusieurs composantes.

2.4 Les avancées théoriques

La théorie auto-segmentale

Avec la phonologie auto segmentale (Goldsmith 1976), c'est l'arrière-plan du cadre phonologique qui a changé. Dans cette théorie, l'idée maîtresse est qu'une représentation phonologique est plus qu'une séquence de segments, chacune avec ses propriétés. Nous ne pouvons plus dire que les éléments supra segmentaux des langues à tons africaines, par exemple, sont emmagasinés en un seul bloc comme dans la théorie phonologique de Chomsky & Halle (1968). Dorénavant, cette représentation phonologique sera décomposée en plusieurs trames d'autres éléments, appelés auto-segments, avec une correspondance spécifique entre eux. Dans cette théorie, nous avons une séquence de segments consonantiques et vocaliques, reliée simultanément à une séquence de tons avec une indication nous disant quels tons sont reliés à quelles voyelles. Une telle représentation d'éléments phonologiques est appelée une représentation non linéaire.

McCarthy (1979) appliqua ces principes aux langues sémitiques qui représentaient un problème pour la morphologie basée sur une approche linéaire et agglutinative. En effet, ces langues offraient un challenge pour les approches classiques de la théorie générative qui se basaient sur une approche linéaire et concaténative des trames de morphèmes. La théorie morphologique basée sur les langues sémitiques, dont l'arabe, de McCarthy (1979), les remis sérieusement en question.

La forme du verbe arabe *écrire* à l'actif du parfait est *katab* alors que la forme du verbe *écrire* au passif du parfait est *kutib*. Selon cette théorie, ces formes se dérivent synchroniquement à l'aide de trois morphèmes distincts dont les entrées lexicales n'ont pas un contenu phonologique complet et donc ne sont pas prononçables toutes seules. Elles devraient se concaténer à d'autres morphèmes pour se compléter. Ces trois morphèmes sont représentés par trois couches de segments distincts mais reliés entre eux. Une de ces couches,

la trame syllabique "CV", est *le squelette* sur lequel s'attacheront les deux autres séquences, consonantique et vocalique, chacune sur leur propre plan. Pour le verbe *écrire*, à l'actif et au passif du parfait par exemple, la séquence CV est la trame syllabique de ce verbe pour chacune de ces deux formes morphologiques. Les deux autres séquences consistent en segments phonémiques ordinaires soit la séquence de la racine consonantique, et celle de la séquence vocalique. Ce sont les éléments mélodiques. La trame consonantique porte les consonnes de la racine, ici /ktb/, alors que la trame vocalique porte les voyelles de la flexion, ici /a a/ pour l'actif du parfait et /u i/ pour le passif du parfait. Un élément mélodique donné d'une séquence donnée est attaché à une position dans la séquence consonantique, un à un et de gauche à droite, pour respecter la Condition de Bonne Formation (Goldsmith, 1976). Ceci veut dire qu'un élément de la mélodie consonantique se rattache à une position dans la séquence consonantique et qu'un élément de la mélodie vocalique se rattache à une position dans la séquence vocalique sans croisement des lignes d'attachement.

La séquence de voyelles /a a/ est la réalisation morphologique de l'actif du parfait alors que la séquence /u i/ est la réalisation morphologique du passif du parfait. La séquence de consonnes //ktb/ est un morphe-racine discontinué. Selon la phonologie auto-segmentale de McCarthy nous aurons les exemples (16a) pour l'actif du parfait et (17b) pour le passif du parfait:

(16a) actif du parfait



a écrit

(17b) passif du parfait



a été écrit

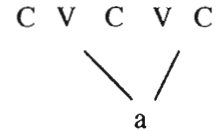
La théorie auto segmentale de McCarthy (1979) a permis de formaliser la notion de morphème discontinu comme les racines tri consonantiques de l'arabe comme nous venons de le voir. Ceci signifie qu'elle peut analyser des modèles morphologiques non concaténatifs dans lequel les items sont arrangés en un espace multidimensionnel et sur une trame non linéaire. Ceci constitue une grande avancée par rapport aux théories que nous venons d'étudier dans les précédents paragraphes.

La théorie auto-segmentale est une ouverture théorique parce que ce qui était vu comme des règles phonologiques non automatiques par les générativistes deviennent des règles pures morphologiques avec des entrées lexicales distinctes. Dans l'approche auto-segmentale de McCarthy (1979), pour l'arabe, ceci veut dire que nous avons un seul morphème consonantique pour les deux formes du verbe «écrire» à l'actif et au passif du parfait soit /ktb/. La trame syllabique est associée aux voyelles avec deux morphèmes distincts. Le premier morphème avec les voyelles /a a/, représente l'actif du parfait, c'est-à-dire /katab/, alors que le deuxième, avec les voyelles /u i/, représente le passif c'est-à-dire /kutib/.

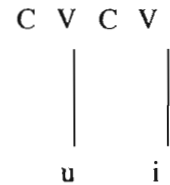
Ceci se traduit en phonologie auto-segmentale par les exemples (18a), (18b) et (18c):

(18a) 1er morphème consonantique : k t b

(18b) 2ème morphème vocalique pour l'actif /katab/ :



(18c) 3ème morphème vocalique pour le passif /kutib/ :



Ceci permet à la théorie générative de reprendre l'analyse structuraliste de Hockett (1958a) de façon plus explicite. Pour rendre la présentation plus concrète, nous pourrions dire que, pour le verbe anglais *to take*, les morphèmes se groupent différemment. Ce sont les consonnes, au lieu des voyelles, qui fonctionnent avec la trame syllabique. Ceci veut dire que la trame syllabique est associée à la règle lexicale qui contient les informations grammaticales. La trame vocalique se sépare en deux morphèmes allomorphiques pour rendre compte du présent avec les voyelles /ay/ et du passé, avec la voyelle /Û/ du verbe *prendre*.

En phonologie auto-segmentale, ceci se traduit par les exemples (19a) et (19b) :

(19a) Premièrement, le morphème consonantique du verbe «prendre» : /t k/



(19b) Deuxièmement, deux morphèmes vocaliques allomorphiques pour le présent et le passé :

présent : /ay/ et passé : /Û/

Ces exemples (19a) et (19b) regroupés donnent en phonologie auto-segmentale les exemples (20a) pour le présent et (20b) pour le passé:

(20a) présent : /tayk/



(20b) passé : /tÛk/



Avec la possibilité d'entrées lexicales ayant un contenu phonologique incomplet, la théorie auto-segmentale outille mieux la théorie générative en simplifiant ses processus. Avec

cette approche, on peut avoir des entrées lexicales avec une représentation phonologique incomplète c'est-à-dire non prononçable. Nous n'avons plus de règles morphémiques phonologiques mais des principes généraux qui combinent les morphèmes et qui s'appliquent partout. En ce qui concerne l'alternance *take/took*, au lieu de dire que *take/took* est la forme de base alternante, on peut dire que les indices morphologiques sont avec la règle morphologique comme chez les structuralistes c'est-à-dire que nous avons, pour le présent, l'entrée lexicale de /tk/ et celle de /ay/ et pour le passé, l'entrée lexicale de /tk/ et celle de /Û/ et les principes généraux les rassemblent. Cette théorie promet de nous aider à séparer la composante morphologique de la composante phonologique. Elle sera reprise, entre autres, par Claudine Pagliano dans son mémoire de maîtrise (1999b) et dans sa thèse de doctorat (2003) que nous étudierons dans le troisième chapitre.

Les théories morphologiques

Actuellement, il existe deux façons d'aborder les problèmes qui gravitent autour de la morphologie des langues. La première se base sur le mot . Cette théorie nie que le mot soit littéralement décomposable dans le lexique. C'est le cas d'Anderson (1977, 1982, 1984a, 1986, 1988b) par exemple. Alors que la seconde a une approche de la morphologie dans laquelle les mots se décomposent en unités plus petites que des morphèmes, par exemple, la théorie de la morphologie distribuée de Lumsden (1987) et de Halle et Marantz (1993).

La première école propose que le mot soit l'unité de l'entrée lexicale mais qu'il soit aussi un ensemble de règles. Elle a développé une approche de la flexion qui s'appuie sur la théorie de la morphologie flexionnelle du *Word & Paradigm* de Robins (1959) et de Matthews (1974). Dans cette théorie, la relation entre une forme morphologique et une fonction morphosyntaxique est de plusieurs à plusieurs et non de un à un comme dans la théorie structuraliste. L'essence de leur approche est la notion du mot morphosyntaxique dans lequel chaque forme du paradigme fléchi est décrite de manière explicite. Chaque entrée

lexicale est un système de règles qui donne alors les paradigmes disponibles en spécifiant les éléments formatifs correspondant à ces catégories morphosyntaxiques.

Anderson voit le problème des exposants multiples comme des preuves qui jouent contre le concept du morphème dans la théorie flexionnelle. Pour lui, la morphologie flexionnelle est incluse dans le mot. Il propose donc d'incorporer les paradigmes à l'intérieur de la grammaire générative en les générant au moyen d'un ensemble de règles spécialement conçu pour eux. Ces règles, appelées règles morpholexicales, spécifient comment une catégorie morphosyntaxique donnée, telle le pluriel du datif ou la troisième personne du subjonctif, sera "épelée" dans sa forme phonologique. Le système issu de son résultat final est connu sous le modèle d'*Extended Word-and-Paradigm* ou *EWP* dans lequel il utilise des traits morphosyntaxiques binaires. Par exemple, dans sa théorie, les traits de spécification [+moi] et [+toi] indiquent les formes de la première et de la deuxième personnes du singulier alors que la forme pour la troisième personne du singulier sera [-moi, -toi]. Ce système binaire peut aussi bien rendre compte des langues indo-européennes que des langues de types flexionnelles plus complexes comme le géorgien par exemple.

La morphologie distribuée est aussi axée sur la description de la flexion, mais sur un plan très différent. Dans cette théorie, on suppose que la structure morphologique et le contenu grammatical de la flexion sont générés dans la structure syntaxique et que les formes phonologiques pertinentes sont emmagasinées séparément dans le lexique. Ces formes sont insérées dans la structure syntaxique dans la procédure d'insertion lexicale (Chomsky, 1965). Cette procédure compare les spécifications grammaticales partielles des formes et les spécifications grammaticales complètes des positions syntaxiques. L'ouverture essentielle de cette théorie est qu'elle reprend l'idée de McCarthy (1979). Elle propose ainsi que les informations rassemblées dans une unité à la surface ne soient pas nécessairement dérivées d'une même entrée lexicale. Le lexique peut décomposer le morphème dans plusieurs entrées lexicales et le morphème sera composé seulement quand ces entrées lexicales seront mises ensemble dans la dérivation synchronique.

Cette hypothèse est aussi appuyée par la perspective de la linguistique cognitive (Langacker, 1999, Talmy, 2000 par exemple). Cette ligne de recherche propose que tout le contenu sémantique et phonologique qui se trouve dans les expressions linguistiques soit généré par des facultés cognitives non linguistiques. Le principe d'économie (le rasoir d'Occam) insiste pour que ce contenu ne soit pas reproduit par la grammaire elle-même, qui est surtout un mécanisme d'interface entre ces autres facultés cognitives. Dans cette perspective, il serait surprenant, par exemple, de trouver que les sens et la forme morphophonologiques d'un morphème se trouvent dans une même entrée lexicale.

Dans le prochain chapitre, nous verrons comment ces avancées théoriques peuvent clarifier le statut des règles morphophonologiques avec une analyse des adverbes reliés aux formes adjectivales du français.

UNE APPLICATION THEORIQUE : PAGLIANO (2003)

3.1 Introduction

L'étude de Claudine Pagliano (2003) constitue un test pour se rendre compte jusqu'à quel point l'ouverture de la phonologie auto-segmentale peut soulager le problème du statut des règles morphophonologiques. Son objectif principal est d'éliminer les éléments non phonologiques des règles phonologiques. Elle y parvient en traduisant les symboles de la théorie de Chomsky et Halle (1968) (qui se situent dans les points de frontières morphologiques) en éléments phonologiques pour rendre compte de tous les processus à partir de processus phonologiques. Elle essaie d'éliminer ainsi les éléments morphologiques à la frontière du mot c'est-à-dire les diacritiques (#,+,=) (Lowenstamm,1996).

3.2 Les bases théoriques de Pagliano (1999)

Le fondement de son analyse s'inscrit dans le cadre phonologique auto segmental de la théorie du Gouvernement classique (Kaye & al. 1990, Charrette 1991, Harris 1994) centrée sur la structure syllabique. Elle fut reprise dans le cadre théorique CVCV (Lowenstamm 1996, Scheer 1998, 1999, 2000). Dans la Phonologie du Gouvernement se trouvent deux niveaux de représentation, un niveau squelettal et un niveau mélodique. Dans le niveau squelettal se trouve une suite de C et de V strictement en alternance et non-branchants. Ensuite, se trouvent deux types de relation, une relation de gouvernement et une de licenciement⁵. Dans la relation de gouvernement, nous avons deux types de relation de gouvernement. D'abord, nous avons une relation de gouvernement propre, inter segmental, puis une relation de gouvernement infra segmental. La relation de gouvernement propre gère les alternances voyelle zéro; un noyau peut gouverner s'il n'est pas lui-même gouverné. Dans une relation de gouvernement infra segmental, une consonne gouverne une consonne moins

⁵ Dans sa thèse, Pagliano utilise, pour ce terme, la terminologie européenne que nous conservons.

complexe si elle est licenciée pour le faire. Un troisième type de relation est celui du licenciement strict dans lequel une voyelle licencie la consonne précédente. Pour gouverner, une voyelle licencie la consonne précédente afin que celle-ci puisse gouverner une consonne moins complexe. Le Principe des Catégories Vides (ECP) est satisfait si le noyau vide est proprement gouverné ou enfermé à l'intérieur d'un domaine de Gouvernement infra segmental ou si le noyau est l'élément final dans son domaine phonologique et s'il s'agit d'une langue qui a choisi ce paramètre.

Comme le souligne Pagliano (2003),

[...] Bien que l'influence de la morphologie sur la phonologie ne fasse aucun doute pour personne, les théories phonologiques réfèrent typiquement à la morphologie au moyen de diacritiques de type #,+ (= (Chomsky & Halle, 1968) mais, sans que ces diacritiques correspondent à un objet phonologique. Depuis quelques années, les linguistes travaillant en Phonologie du Gouvernement se sont attelés à la tâche de proposer une identité phonologique des objets morphologiques, de façon à ce que la phonologie travaille avec des éléments phonologiques et non des «DNI» (diacritiques non identifiés).

Lowenstamm (1999) a ainsi proposé de traduire la frontière morphologique initiale de mot par une séquence de deux positions squelettiques, une consonantique et une vocalique, c'est-à-dire un [CV], postulé pour rendre compte du statut des proclitiques en français. Une telle interprétation confère à cet objet morphologique une responsabilité autre que purement descriptive dans une séquence phonologique. En effet, les forces à l'œuvre dans le cadre théorique - gouvernement et licenciement - peuvent et même doivent, nécessairement, s'appliquer à cet objet, qui d'un DNI opaque est devenu une séquence que la phonologie peut et doit lire. Par exemple, la position vocalique supplémentaire, c'est-à-dire la deuxième voyelle, doit être gouvernée, comme toute position vocalique vide en Phonologie du Gouvernement. Ceci implique qu'il faut qu'un noyau suivant soit disponible pour le faire. Le noyau suivant ne peut donc être vide.

3.3 Le [CV] morphologique : les conséquences phonologiques de la dérivation

Comme elle l'a déjà établi au sujet de l'emphase et de l'inversion, Pagliano (2003) pense que

[...] l'épenthèse consonantique n'est pas, en français, causée par la nécessité de résoudre un hiatus. Pourtant, près des deux tiers en terme du corpus de dérivés présentent une consonne précisément entre une base à finale vocalique et un suffixe à initiale vocalique, c'est-à-dire dans un contexte intervocalique, en hiatus.

Si l'insertion d'une consonne n'est pas provoquée par un hiatus, par quel phénomène ou contexte peut-elle être déclenchée? L'hypothèse que je soutiens, comme je l'ai déjà évoqué, est la suivante: l'épenthèse consonantique est la manifestation de la force positionnelle de son attaque.

Donc, dans le cadre CVCV, une position forte se définit par le fait qu'elle n'est pas gouvernée par la voyelle suivante, tout en étant licenciée par elle. Ce qui nous donne pour l'exemple (21) « numéroter »:

(21)

base : <i>numéro</i>						suffixe : <i>-er</i>	
C	V	C	V	C	V	C	V
n	y	m	e	r	o		e

L'hypothèse de Pagliano (2003) veut que toute épenthèse apparaisse en position forte c'est-à-dire sans gouvernement mais avec licenciement et *uniquement* en position forte.

Ceci signifie qu'il doit y avoir *un noyau supplémentaire* entre la dernière voyelle du radical /o/ et la voyelle suffixale. Un noyau ne venant jamais seul dans le cadre CVCV, c'est donc *une unité [CV]* qui est présente entre la base et le suffixe. Son analyse la conduit donc à *prédire la structure (22) suivante* :

(22)

base : <i>numéro</i>						unité [CV]	suffixe : <i>-er</i>
C	V	C	V	C	V		G C _{suff} V _{suff} e L
n	y	m	e	r	o		

Si la séquence comporte une unité [CV] supplémentaire entre *la base et le suffixe*, la première position de ce suffixe, C_{suff}, se trouve en position forte puisque ce C_{suff} n'est pas gouverné puisque la voyelle suivante V_{suff} gouverne le noyau précédent (V_{noyau}) c'est-à-dire le noyau vide. De plus, cette V_{noyau} noyau est licenciée par V_{suff}. Cette voyelle V_{suff} étant licenciée mais non gouvernée correspond aux critères nécessaires de Pagliano (2003) pour l'apparition d'une épenthèse consonantique en français. Son hypothèse de travail exige donc la présence d'une unité CV. Mais que représente-elle? Quelle est son identité? Quel est son signifié?

Pour répondre à ces trois questions, dans un premier temps, et comme nous l'avons déjà vu, elle a délimité l'action de la morphologie en phonologie pour établir un lien entre l'unité [CV] supposée et la frontière morphologique. Ensuite, elle présente l'analyse de la formation des adverbes en « *ment* » Pagliano (1999a) qui met en évidence l'existence d'une unité [CV] à la frontière morphologique entre la base et le suffixe adverbial.

3.4 Formation des adverbes en *-ment* en français (Pagliano 1999a)

L'analyse que Pagliano (1999a) présentait a mis en évidence la présence d'un [CV] à l'initiale du suffixe adverbial. [CV] dont elle proposait déjà qu'il corresponde à la frontière morphologique. Mais elle ne disposait alors d'aucun argument pour prouver ce qu'il était. Soit, il était l'établissement du suffixe adverbial avec ce [CV] en tête, ce qui correspond au morphème adverbial « long ». Ou soit, par ce [CV], il est l'identification de la frontière morphologique, au niveau phonologique. Ce qui correspond au morphème adverbial « court » et postule un [CV] initial de morphème comme le montre le tableau (23) suivant :

(23)

	(a) morphème adverbial "long"				(b) frontière morphologique et morphème adverbial "court"				
morphologie	<i>-ment</i>				#	<i>-ment</i>			
	C	V	C	V	C		V		V
phonologie									
			m	ã			m	ã	

Dans un premier temps, elle expose les données, puis l'analyse des deux hypothèses concernant la formation de ces adverbes en *-ment*. Ces deux hypothèses sont soit que leur formation se fasse *via le féminin* de l'adjectif, ou *directement sur* l'adjectif. Ceci veut dire que cette analyse tourne autour du statut du CV (#) à la frontière morphologique dans sa deuxième analyse (b) de son tableau (23). Nous avons ici trois possibilités. La première de ses possibilités est que le CV vide du morphème adverbial "long" soit le morphème du féminin. Dans ce cas là nous aurons la représentation (24) suivante:

$$(24) \quad \text{adj} + \text{CV} + \text{C V}$$

$$\qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \begin{array}{|c|} \hline \\ \hline \end{array} \begin{array}{|c|} \hline \\ \hline \end{array}$$

$$\qquad \qquad \qquad \text{F} \qquad \qquad \text{m } \tilde{\text{a}}$$

La deuxième possibilité est que le CV fasse partie de l'affixation de *-ment* c'est-à-dire de l'affixation du morphème adverbial "court" comme représenté ci-dessous (25) :

$$(25) \quad \text{CV} \# + \text{C V}$$

$$\qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \begin{array}{|c|} \hline \\ \hline \end{array} \begin{array}{|c|} \hline \\ \hline \end{array}$$

$$\qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \text{m } \tilde{\text{a}}$$

Cette deuxième possibilité se subdivise elle-même en deux autres. Soit ce CV fait partie d'un allomorphe de *-ment* dont la distribution est aléatoire et nous aurons la représentation (26) suivante:

$$(26) \quad / \text{C V C V} /$$

$$\qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \begin{array}{|c|} \hline \\ \hline \end{array} \begin{array}{|c|} \hline \\ \hline \end{array}$$

$$\qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \text{m } \tilde{\text{a}}$$

Soit ce CV est, comme le dit Pagliano (2003), la frontière morphologique (#) du morphème adverbial. Entre deux morphèmes, nous avons toujours le CV vide qui représente la frontière morphologique comme nous le montre le schéma suivant (27):

$$(27) \quad / \text{C V} / \quad \text{C V} /$$

$$\qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \begin{array}{|c|} \hline \\ \hline \end{array} \begin{array}{|c|} \hline \\ \hline \end{array}$$

$$\qquad \qquad \qquad \# \qquad \qquad \text{m } \tilde{\text{a}}$$

Si ce CV représente vraiment la frontière morphologique, on s'attend à ce que sa distribution soit complètement générale. Mais les résultats de ses recherches démontrent que ce CV a une distribution aléatoire. Il semble donc qu'il ne soit qu'un allomorphe du morphème *-ment*.

3.4.1 Les données de Pagliano (1999)

Son corpus comprend 2746 adverbes en *-ment* qui se répartissent selon leur origine. Huit adverbes, soit moins de 0,3%, ont une base substantive. Ce sont *bougrement*, *cauchemardement*, *chattement*, *chimiement*, *diablement*, *mômement*, *putainement* et *nuitamment*. Trois adverbes, soit moins de 0,15%, ont une base adverbiale. Ce sont *comment*, *quasiment*, *sciemment*. Cinq adverbes, soit 0,18%, sont des déterminants. Ce sont *aucunement*, *autrement*, *mêmemment*, *nullement*, *tellement*. Trois adverbes, soit 0,11%, sont des interjections. Ce sont *bigrement*, *diantrement*, *fichtrement*. Et enfin, 2727 adverbes, soit 99,3%, ont une base adjectivale dont *abjectement*, *abondamment*, *ancestralement*, *gâiment*, *immensément*, *immodérément*, *unaniment*... Comme ces adverbes portent les mêmes allomorphes de *-ment* que les exemples formés à partir des bases adjectivales, il semblerait qu'il s'agisse du même morphème *-ment*. Donc, ils tendent à infirmer l'hypothèse selon laquelle la base de l'affixation de *-ment* soit explicitement restreinte aux adjectifs, avant même que l'on entre dans la discussion des adjectifs spécifiquement féminins.

3.4.2 Allomorphie du morphème adverbial

Le morphème adverbial se décline en quatre allomorphes inégalement répartis dans l'ensemble du corpus : premièrement, en *-ément* soit [emã] qui représente 0,9% du corpus; deuxièmement, en *-(e)ment*, soit [(ə)mã] qui représente 80% du corpus, ou en *-ement* soit [əmə] qui représente 12% du corpus; troisièmement, en *-ment* soit [mã] qui représente 4% du corpus et quatrièmement, en *-[a]ment* soit [amã] qui représente 3% du corpus.

Les allomorphes $-[emã]$ et $-[(ə)mã]$ se suffixent à des bases consonantiques, flottantes et stables (y compris lorsque la consonne en question est une nasale sous-jacente comme dans *bon = bonnement*). L'allomorphe $-[mã]$ correspond aux bases en voyelles orales finales et la variante $-[amã]$ va de pair avec les bases en $-[ã]$.

3.5 Analyse comparative

3.5.1 Morphème suffixal

La formation de l'adverbe fait apparaître en surface l'éventuelle consonne sous-jacente de l'adjectif, que l'on identifie par son féminin : *grassement* est formé sur *gras*, composé des quatre phonèmes /gras/ comme l'atteste le féminin *grasse*, par exemple. De ce fait, il faut postuler un morphème offrant une position consonantique à la consonne flottante, de façon à ce qu'elle puisse être réalisée comme le montre le tableau (28) suivant:

(28)



Comme elle l'analyse elle-même, (Pagliano, 2003, p 733),

[...] La consonne flottante /s/ ne peut être réalisée que parce qu'elle dispose d'une position consonantique à laquelle s'attacher. Le féminin de l'adjectif offre cette position, ce qui a permis à la plupart des analyses antérieures (Pagliano 1999) de supposer le chemin dérivationnel suivant : adjectif>féminin de l'adjectif>adverbe. Cependant, il est tout à fait possible d'imaginer que le morphème adverbial comporte lui-même une position

consonantique à l'initiale, ce qui permettrait de former l'adverbe directement sur la base adjectivale et non sur le féminin, éliminant une étape dans le processus dérivationnel.

Dans les deux sous-sections suivantes, elle compare les deux approches pour chacun des quatre allomorphes qui conduira à rejeter la formation via le féminin de l'adjectif.

3.5.2 Adverbes en (ə) *ment* comme *bassement*, *sourdement*, *lucidement*, *âprement*

Ils sont dérivés à partir d'adjectifs à finale consonantique dont elle distingue quatre cas selon que, comme dans le premier cas, la base est à finale consonantique simple latente comme *bassement*. Dans le deuxième cas, la base est à finale consonantique latente après une consonne fixe comme *sourdement*. Dans le troisième cas, la base est un adjectif à finale consonantique latente après une consonne fixe comme *lucidement*. Et dans le quatrième cas, la base est à finale consonantique complexe fixe comme *âprement*.

3.5.2.1 Le premier cas: base à finale consonantique simple latente comme l'exemple *bassement*

C'est ce cas précis qui la conduit à poser la présence d'une unité [CV] soit du morphème du féminin (Prunet 1986, Vergnaud 1982), soit en tant que *partie intégrante du morphème adverbial* comme l'illustre le schéma (29) suivant⁶. Celui-ci indique en (a), la dérivation *via* le féminin de l'adjectif et en (b), directement *sur* l'adjectif:

⁶ L'indice f identifie le morphème du féminin, les indices A et B le morphème adverbial.

(29)

(a) <i>bas > basse > bassement</i>						(b) <i>bas > bassement</i>						
adjectif		féminin		suffixe adv G		adjectif		suffixe adverbial G				
C	V		C _f	V _f	C	V	C	V	C _A	V _A	C _B	V _B
b	a		s		m	ā	b	a	s		m	ā
[basmā]												

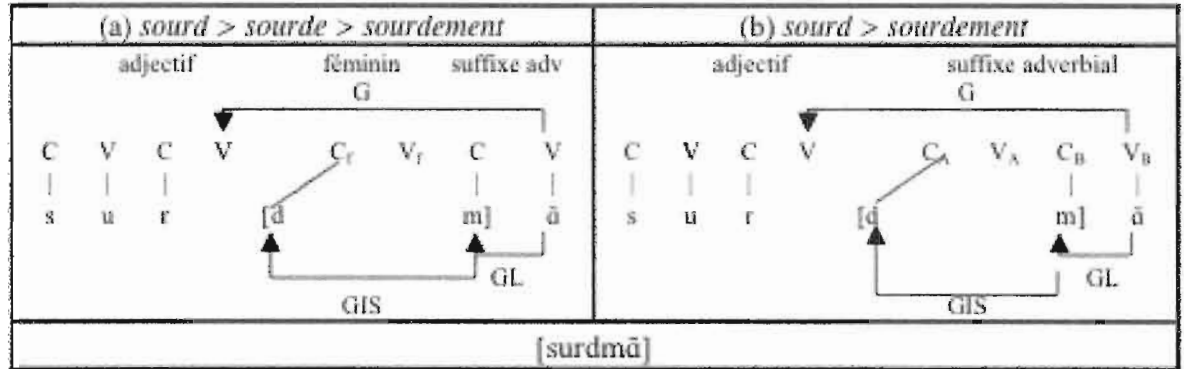
Comme elle l'analyse aussi ici elle-même, (Pagliano, 2003, p 735),

Les deux analyses sont ici strictement équivalentes. Dans les deux cas, la voyelle du suffixe gouverne la position vocalique vide précédente (Cf si l'on passe par le féminin, Ca si l'adverbe est formé directement sur l'adjectif), ce qui permet au [CV] d'être maintenu dans la chaîne. De ce fait, la consonne sous-jacente finale de la base adjectivale dispose d'un emplacement consonantique auquel s'attacher, aussi est-elle réalisée en surface [basmā] et non *[bamā].

3.5.2.2 Deuxième cas : base à finale consonantique latente derrière consonne fixe comme l'exemple *sourdement*

Voyons, dans le tableau (30), comment la structure fonctionne dans le cas où la base se termine par deux consonnes dont la dernière est latente dont le cas prototypique est *sourdement* formé (a) à partir de l'adjectif au féminin *sourde* ou, (b) sur la forme lexicale de l'adjectif :

(30)



Cette fois-ci, dit-elle, (Pagliano, 2003, p 735),

[...] le [CV] du féminin ou initial de morphème suffixal n'est pas maintenu dans la représentation par le gouvernement issu de la voyelle pleine suivante, mais en vertu *du gouvernement infra segmental*, [m] étant plus complexe que [d]. De ce fait, la voyelle du morphème suffixal est libre de gouverner la dernière position vocalique du morphème adjectival, lui permettant de ne pas être phonétiquement réalisé.

3.5.2.3 Troisième cas : base à finale consonantique simple fixe comme l'exemple *lucidement*

Comme elle le dit, (Pagliano, 2003, p 736),

[...] Les deux derniers cas, celui-ci et le suivant, associés à l'allomorphe *-(ə)ment* sont formés à partir de bases sans consonne flottante, donc pour lesquels l'unité [CV] supplémentaire ne se justifie pas. Ce qui est crucial ici est de montrer comment elle s'intègre dans la représentation *malgré son inutilité*. C'est l'adverbe *lucidement* qui permet de comparer les deux analyses en ce qui concerne les bases à finale consonantique simple fixe, données par le schéma (31) suivant :

(31)

(a) <i>lucide</i> > <i>lucide_f</i> > <i>lucidement</i>										(b) <i>lucide</i> > <i>lucidement</i>														
adjectif					féminin					suffixe adv					adjectif					suffixe adverbial				
C	V	C	V	C	V	(C _f)	(V _f)	C	V	C	V	C	V	C	V	(C _A)	(V _A)	C _B	V _B					
l	y	s	i	d				m	ā	l	y	s	i	d				m	ā					
[lysidmā]																								

Cette fois-ci [dm] ne peut pas former de domaine de gouvernement infra segmental, car les *deux segments sont séparés par deux noyaux vocaliques vides et non un seul*. La voyelle suffixale peut en gouverner un, mais non les deux, ce qui signifie que l'on se retrouve avec une position consonantique et une position vocalique orphelines. Le noyau plein suffixal gouverne donc la dernière position vocalique de la base, et l'unité [CV] non gouvernée chute (Larsen 98).

3.5.2.4 Quatrième cas : base à finale consonantique complexe fixe comme l'exemple *âprement*

Ce dernier cas concerne les adverbes dans lesquels le schwa est obligatoire. Le schéma (32) suivant met en parallèle les représentations de l'adverbe *âprement*, formé à partir d'un adjectif comportant une séquence consonantique fixe et finale:

(32)

(a) <i>âpre</i> > <i>âpre_f</i> > <i>âprement</i>				(b) <i>âpre</i> > <i>âprement</i>			
adjectif		féminin	suffixe adverbial	adjectif		suffixe adverbial	
C	V	C	V	C	V	C	V
a	[p]		r	a	[p]	r	m
							ä
GIS				GIS			
GL				GL			
(C _f V _f)				(C _A V _A) C _B V _B			
[apɾɔm̥ä]							

Le traitement est ici aussi parallèle, que l'on pose une formation à partir du féminin ou directement sur l'adjectif. Pour que [r] puisse gouverner infrasegmentalement [p], *il faut qu'il soit licencié à cet effet par un noyau plein*, ou un noyau vide final. Autrement dit, l'adjectif *âpre* est réalisé en français « standard » sans schwa final parce que le noyau vide final est habilité à licencier la consonne précédente, ce que ne peut faire le noyau intérieur de mot situé après [r] (Scheer (1998b) pour les prérogatives des noyaux vides finaux). De ce fait, un schwa est épenthétique dans la dernière position vocalique de la base. Le noyau vide du morphème de féminin ou initial de suffixe peut être analysé de deux manières différentes. Soit il chute, soit il est gouverné par la voyelle finale. Dans ce cas, il est autorisé à ne pas recevoir de réalisation phonétique et permet à son attaque d'en faire autant. Dans les deux cas, la réalisation phonétique ne fait pas état de la présence de cette unité [CV]. Que l'on considère que l'adverbe est formé sur le féminin de l'adjectif ou qu'il est dérivé directement sur la base adjectivale, les deux analyses rendent compte de la phénoménologie concernant les adverbes en -(ə) *ment* de la même manière et font face aux mêmes critiques concernant le statut des séquences de type [dm] et la question de la marque.

3.5.3 Adverbes en *-[e]ment* comme *commodément*

Les deux analyses sont là encore équivalentes, mais cette fois dans leur manque de portée explicative (Pagliano 1999a pour une recherche de contexte déclencheur): parce qu'ils sont formés à partir d'adjectifs à finale consonantique, ils devraient utiliser l'allomorphe décrit dans la section précédente, *-(ə)ment* ; seules semblent pertinentes, dans vingt cas sur vingt-quatre, certaines rimes (*-[yn]* : *communément*, *-[ɔrm]* : *conformément*, *-[yz]* : *confusément*, *-[iz]* : *exquisément*, *-[ãs]* : *densément*, *-[ɔd]* : *commodément*), sans que l'on soit en mesure d'expliquer le lien nécessaire entre ces contextes et le [e] de l'allomorphe adverbial. Ici, on voit la distribution aléatoire qui est typique des allomorphes. Elle remarque que les trois voyelles nasales du français en finale de base déclenchent trois allomorphes différents : une base en [ɔ̃] s'adjoint à l'allomorphe *-(ə)ment* (*bonnement*), une base en [ɛ̃] à *-ément* (*communément*) et une base en [ã] à *-[a]ment* (*prudemment*). Un seul allomorphe permet réellement de départager les deux hypothèses dérivationnelles envisagées: *-[amã]* que nous étudierons après le cas des consonnes géminées.

3.5.4 Adverbes en *-ment* comme *joliment*

Quelle que soit la voyelle, les représentations selon les deux hypothèses considérées sont les suivantes (33):

(33)

(a) <i>joli > jolie > joliment</i>							(b) <i>joli > joliment</i>						
adjectif		féminin		suffixe adv			adjectif		suffixe adverbial				
C	V	C	V	(C _i)	(V _i)	C	V	C	V	(C _A)	(V _A)	C _B	V _B
ʒ	o	l	i			m	ã	ʒ	o	l	i	m	ã
[ʒolimã]													

La position vocalique vide, propose-t-elle, est gouvernée par la voyelle du suffixe adverbial, ce qui autorise l'unité [CV] à ne pas se voir adjoindre de matériel mélodique, ni sous-jacent puisqu'il n'y en a pas, ni épenthétique. On peut également envisager, comme dans le cas de *âprement*, qu'il chute, la forme de surface ne permettant pas de choisir entre deux options. On remarque qu'ici la structure justifie pleinement la non apparition d'un schwa épenthétique: la seule position vocalique apte à le recevoir est gouvernée ou chute, il n'a donc pas d'emplacement où s'adjoindre.

Comme nous l'avons dit plus haut, le seul allomorphe qui permet de départager les deux hypothèses dérivationnelles envisagées est [-amã].

3.5.5 Adverbes en [a]ment comme *méchamment*

Les adverbes en [-amã] sont le cas décisif de la formation de l'adverbe. Sur cent deux adjectifs à base (superficielle) en [ã], quatre-vingt-quatorze produisent un adverbe en [-amã] et les exceptions sont les suivantes: *lent*, *grand*, *blanc*, *franc*, *pédant*, *présent*, *véhément*, *compétamment*.

Considérons, à la suite de Prunet (1986), Tranel (1986) et Sauzet (1997), que les voyelles nasales du français, ou au moins une partie d'entre elles, sont composées dans le lexique d'une voyelle orale suivie d'un élément nasal sans lieu d'articulation précis. Les

représentations pour ces quatre-vingt-quatorze adverbes sont à l'instar de celles de *méchant* illustré ci-dessous (34):

(34)

(a) <i>méchant</i> > <i>méchante</i> > * <i>méchamment</i>								(b) <i>méchant</i> / <i>méchamment</i>									
adjectif				féminin		suffixe adv		adjectif				suffixe adverbial					
C	V	C	V		C _f	V _f	C	V	C	V	C	V		C _A	V _A	C _B	V _B
m	e	f	a	N	t		m	ā	m	e	f	a	N	t		m	ā
*[meʃāt̪mā]								[meʃamā]									

Supposer la formation de l'adverbe *via le féminin méchante* conduit à postuler la forme **méchamment*. Cette hypothèse n'est donc pas en mesure de rendre compte de la formation de ces quatre-vingt-quatorze adverbes, et échoue sur cet allomorphe. En revanche, l'hypothèse de formation à partir de la base adjectivale permet d'obtenir le résultat correct *méchamment*.

3.5.6 [CV] et gémination

La gémination est le doublement de la consonne du *-ment* dans les adverbes. Pourquoi en a-t-elle besoin pour leur analyse? Comme elle le dit elle-même:

[...] En ce qui concerne les adverbes ne se terminant pas par une consonne flottante, on a vu jusqu'à présent que le [CV] postulé entre la base et le suffixe adverbial chutait, faute de gouvernement. Pourtant, si l'on considère les structures, la position vocalique est tout à fait apte à être gouvernée lorsque la base est à finale vocalique ou "attaque branchante", et le [CV] à être maintenu par voie de conséquence. Si tel était le cas cependant, le /m/ initial du suffixe *-ment*, en position forte, devrait, selon mon analyse, se propager sur la position

consonantique libre précédente, ce qui se traduirait en surface par une consonne géminée. *Joliment* serait ainsi réalisé *[3olimmmā].

Les représentations (35a,b) suivantes illustrent les séquences hypothétiques dans le cas de la gémination de la consonne initiale du suffixe:

(35)

(a) base à finale vocalique	(b) base à finale "attaque branchante"
<p><i>joli</i> <i>-ment</i></p> <p>C V C V C V C V</p> <p> </p> <p>3 o l i m ā</p>	<p><i>âpre</i> <i>-ment</i></p> <p>C V C V C V C V C V</p> <p> </p> <p>a p ⇌ r m ā</p> <p style="text-align: center;">GIS L</p>
<i>joliment</i> * [3olim <u>mm</u> ā]	<i>âprement</i> * [apr <u>ɔ</u> <u>mm</u> ā]

Ces nouvelles données l'obligent à reconsidérer le statut du [CV] qu'elle redéfinit comme suit:

- *Condition de maintien d'une unité [CV]*

Une unité [CV] est maintenue et exploitable si et seulement si sa position vocalique est gouvernée.

Or comme elle le voit ici, le gouvernement est une condition nécessaire mais non suffisante pour obtenir la gémination. En sus de sa présence, il faut encore, pense-t-elle, qu'elle "soit exploitée par la structure" comme elle le dit elle-même. À l'emphase, la réalisation phonétique atteste de l'exploitation du [CV] : on entend bien une géminée. En

revanche, dans le cas des adverbes présentés jusqu'à présent, le [CV] n'est pas toujours exploité. Elle doit modifier la condition de maintien d'une unité [CV] pour intégrer ce nouveau paramètre :

- Condition de maintien d'une unité [CV] - version révisée

Une unité [CV] est maintenue

- a. si et seulement si sa position vocalique est gouvernée
- b. si la structure l'exploite.

Alors que pour l'emphase, l'exploitation de l'unité [CV] est automatique, elle ne l'est donc pas pour la structure des géminées comme dans le cas de l'adverbe *joliment* selon l'analyse de Pagliano (2003) avec sa condition de maintien d'une unité CV révisée qui nous paraît être une solution ad hoc.

Bilan

Comme elle le dit elle-même dans son bilan, Pagliano (2003),

[...] Les deux hypothèses évaluées dans Pagliano (1999a) sont équivalentes jusque dans leurs limites, et ce dans le traitement de trois allomorphes du suffixe *-ment*. On peut en effet leur reprocher:

- de considérer que la séquence [dm] ou a fortiori [rm] constitue un domaine de gouvernement infra segmental, ce qui en réalité confirme la dissociation des concepts de gouvernement infra segmental et d'attaque branchant;
- de "renverser" la marque, dans le sens où ce sont les adjectifs qui comportent une consonne flottante qui nécessitent le moins d'ajustements, par rapport aux adjectifs sans consonne flottante (à finale consonantique fixe ou à finale vocalique);
- de ne pas rendre compte des alternances de voisement de type *vif/vivement*; la formation par le féminin ne fait que déplacer le problème dans la formation du féminin et non dans celle de l'adverbe, mais ne se montre pas plus explicative;
- de ne pas être en mesure d'implémenter les conditions d'occurrences de l'allomorphe -*[e]ment*, si tant est que cette critique relève des hypothèses ou même du cadre d'analyse.

En revanche, la formation à partir de la base adjectivale a ceci de supérieur sur celle *via* le féminin qu'elle permet d'expliquer la formation des adverbes en - [a]ment (*prudemment, plaisamment*). Elle unifie donc sous un même allomorphe trois des quatre allomorphes de surface -ment, -(ə)ment, -[a]ment - distingués en début d'analyse.

3.6 Critique

Malgré son bilan, Pagliano (2003) n'arrive pas à confirmer l'hypothèse de Lowenstamm. Le CV vide devant -ment n'est qu'un allomorphe de ce morphème et non pas la frontière morphologique. S'il est un allomorphe, alors sa distribution aléatoire est très normale. On peut quand même supposer que ce que Pagliano (2003) a réussi à démontrer est, qu'en ayant des entrées lexicales avec des représentations phonologiques «incomplètes», et avec une phonologie basée sur des principes généraux au lieu de règles spécifiques, on peut rendre compte des adverbes en -ment sans avoir recours à des règles mixtes. L'allomorphie - CV ment donne l'impression que la base est l'adjectif au féminin parce que le morphème féminin apporte un CV vide à la représentation lui aussi. Il n'existe pas de règle spécifique qui s'applique à ces données parce que c'est le choix de l'allomorphe de déterminer la représentation phonologique de la représentation sous-jacente et ce sont les principes généraux du cadre qui déterminent comment cette représentation est réalisée à la surface. Alors, comme il n'existe pas de règles phonologiques, les indices aléatoires nécessaires pour régler la distribution des allomorphes sont acceptables comme une mécanique strictement morphologique.

4 CONCLUSION

L'étude du statut des règles morphophonologiques dans les cadres structuraliste et générativiste a soulevé deux problèmes. D'abord, celui de l'allomorphie aléatoire comme nous l'avons vu dans l'exemple des allomorphes *aison/ison* dans les mots tels que *conjugaison* et *guérison* (Brousseau-Nikiema, 2001). Et ensuite, le problème des règles mixtes naturelles mais déclenchées par un élément syntaxique (dans ce mémoire, c'est le cas des adjectifs du français) ou par un élément sémantique dans le cas des adverbes en *-ment* comme dans l'analyse de Pagliano (2003).

Malgré l'hypothèse d'une grammaire en différentes composantes, on trouve dans la littérature des règles mixtes qui introduisent des éléments syntaxiques ou morphologiques (c'est-à-dire des indices morphologiques aléatoires) dans les règles qui décrivent des changements phonologiques. C'est pour cela que, dans le deuxième chapitre, nous avons présenté brièvement les cadres théoriques structuraliste puis génératif pertinents à l'étude du statut des règles morphophonologiques. Pour les structuralistes, cette règle morphophonologique se traduit par une règle purement morphologique. Cependant, Hockett (1958a) essaie de dépasser ce simple cadre théorique. Il offre d'autres possibilités d'analyse à travers l'exemple du verbe fort anglais *to take*. Après avoir étudié cinq différentes possibilités, il choisit pourtant lui aussi une solution purement morphologique, sans processus synchronique, pour qu'elle s'inscrive dans son cadre théorique structuraliste d'*Item et Arrangement*. Dans le cadre génératif, Halle (1973) présente le premier un modèle lexical avec un module morphologique autonome comprenant des règles de Formation de Mots. Pourtant, ni dans son modèle ni dans celui d'Aronoff (1976), il n'existe une vraie théorie synchronique et le lexique n'est qu'une liste de mots déjà établie qui ne génère rien d'où la presque inutilité de leurs règles. Dans l'évolution de cette théorie générative, la Phonologie Lexicale (Kiparsky. 1982, 1985, Mohanan. 1986, Halle & Mohanan. 1985) aurait pu représenter une solution au problème et au statut des règles morphophonologiques. Mais étant une théorie phonologique, elle choisira toujours l'option phonologique c'est-à-dire une règle

phonologique. À l'époque de cette théorie, Spencer (1988) a étudié la nécessité d'utiliser les règles morpholexicales en s'appuyant sur les arguments de Lieber ((1980) et de Marantz (1982). À partir de l'analyse des cas de variation allomorphique, dont un exemple de tchèque que nous avons étudié en détail, il ajoute dans le lexique des traits diacritiques qui pallient les déficiences des règles sans résoudre le problème. En effet, la Phonologie Lexicale doit toujours utiliser des règles morphophonologiques dans la composante phonologique alors que ces règles, dans le cadre génératif, devraient avoir chacune la leur.

Il faut attendre l'ouverture théorique qu'a représentée la phonologie auto-segmentale (Goldsmith, 1976, McCarthy, 1979) pour voir l'arrière-plan de la phonologie changer. Avec une représentation d'éléments phonologiques non linéaires comme nous l'avons étudiée en détail pour le verbe arabe «écrire», *kutib* et *katab*, elle transforme les éléments morphologiques en éléments strictement phonologiques. Cette théorie modulaire a ainsi permis de pallier au problème des règles mixtes. Elle permet des représentations lexicales plus ou moins complètes au niveau phonologique et elle peut décrire les processus phonologiques à partir de principes généraux, sans avoir à introduire des règles phonologiques spécifiques dans les entrées lexicales. Avec cette perspective théorique, les dérivations morphologiques ne font qu'enchaîner les entrées lexicales dans un système d'*Item et Arrangement* à la Hockett (1958a), guidé par les indices morphologiques aléatoires. La dérivation phonologique s'applique aveuglément à la représentation qui en résulte. Cette conclusion démontre la faiblesse d'une théorie morphologique faible du type *Item et Processus* comme celle d'Anderson (1977, 1982, 1984a, 1986, 1988b) qui représente, entre autres, l'ouverture théorique en morphologie comme nous l'avons vu à la fin du deuxième chapitre, dont la base théorique, comme pour les structuralistes, reste le mot. Son modèle, l'*Extended Word & Paradigm*, issu du modèle du *Word & Paradigm* de Robin (1959) et de Matthews (1974), génère des règles trop puissantes sans parvenir à un modèle plus général que celui des structuralistes. Dès qu'une analyse du type *Item et Arrangement* devient possible, une théorie *Item et Processus* comme celle d'Anderson, devrait, en principe, être écartée.

Le troisième chapitre de ce mémoire est consacré à une partie de la thèse de doctorat de Pagliano (2003) qui constitue une ouverture théorique récente pour le statut des règles morphophonologiques. Son but étant d'éliminer les éléments non phonologiques des règles phonologiques, en particulier les diacritiques non identifiés (les DNI), on s'attend à ne trouver à l'intérieur de sa thèse que des règles pures soit phonologique, soit morphologique, soit syntaxique, soit sémantique mais pas de règles qui se combinent dans plusieurs composantes de la grammaire.

Nous avons étudié en détail son analyse des adverbes en *-ment* du français dans le cadre de la phonologie auto segmentale de la théorie du gouvernement classique (Kaye & al. 1990, Charrette. 1991, Harris.1994) , centrée comme nous l'avons vu, sur la structure syllabique CVCV (Lowenstamm. 1996, Scheer. 1998,2000). Elle a basé son analyse sur celle de Lowenstamm (1999) qui a traduit la frontière morphologique initiale de mot par une séquence de deux positions squelettiques, une consonantique et une vocalique, un CV donc. Les forces mises en présence dans le cadre de la théorie du gouvernement- licenciement doivent s'appliquer à ce DNI pour en faire une séquence que la phonologie doit lire. En transformant ainsi un «objet morphologique» en un élément phonologique interprétable strictement dans la composante phonologique, Pagliano (2003) répond à notre question sur les statuts des règles morphophonologiques puisqu'elle rend obsolète l'élément morphologique. Dans la pratique, après avoir fait une étude exhaustive des adverbes en *-ment* du français, elle ne retient comme objet d'étude que les adverbes issus de racines adjectivales parce qu'ils sont l'écrasante majorité (99,3%). L'objet spécifique de son étude sur les adverbes est de prouver - grâce au CV- que ces adverbes se forment sur la base de l'adjectif sans passer par la forme du féminin comme les études classiques le montraient jusqu'à présent. Mais, que fait-elle des 7% restants qui se forment à partir du nom par exemple et des inclassables, c'est-à-dire des exceptions telles que l'adjectif *beau* qui devient *belle* au féminin et *bellement* en adverbe?

Il est évident que l'allomorphie aléatoire reste encore le problème central pour les théories morphologiques. Les théories qui se proposent de décomposer les morphèmes dans le lexique, Lumsden (1987), Halle et Marantz (1993), offrent une possibilité intéressante à cet égard. Comme le morphème devrait être décomposé lexicalement, il peut l'être de différentes façons. Il est aussi évident que cette approche des interactions entre la morphologie et la phonologie pose encore une fois la question de base. Il est clair que les représentations distinctes des allomorphes sont des sortes de reliques et, donc, dans quelles mesures sont-elles encore synchroniques? Par exemple, Pagliano (2003) propose des dérivations qui impliquent l'allomorphe - CV *ment* dans lesquelles le CV vide tombe sans avoir eu un effet sur la forme finale du mot. Pourquoi ne pas dire que ces bases prennent un allomorphe plus simple c'est-à-dire *-ment*?

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, Stephen 1977. On the formal description of inflection. *CLS* 13, 15-44.
- ANDERSON, Stephen 1982. Where's morphology *LI* 13, 571-612.
- ANDERSON, Stephen 1984a On representations in morphology : case, agreement and inversion in Georgian. *NLLT* 2, 157-218.
- ANDERSON, Stephen 1986. Disjunctive ordering in inflectional morphology. *NLLT* 4, 1-31.
- ANDERSON, Stephen 1988b. Inflection. In : Hammond and Noonan (eds.).
- ANDERSON, Stephen 1992. *A-morphous Morphology*, Cambridge : Cambridge University Press.
- ARONOFF, Mark 1976. *Word Formation in Generative Grammar*. Cambridge, MA: MIT Press.
- BECHALE, Hervé D. 1992. *Phonétique et morphologie du français moderne et contemporain*, Paris : Presses universitaires de France.
- BLOOMFIELD, Leonard 1933. *Language*. New York: Holt.
- BROUSSEAU, Anne-Marie & Emmanuel NIKIEMA 2001, *Phonologie et morphologie du français*, éditions Fides.
- CHARETTE, Monik 1988. *Some constraints on governing relations in phonology*. PhD Dissertation, McGill University.
- CHARETTE, Monik 1990. *License to Govern*, *Phonology* 7 : 233-253.
- CHARETTE, Monik 1991. *Conditions on Phonological Government*, Cambridge : Cambridge University Press.
- CHOMSKY, Noam 1957. *Syntactic Structures*, La Haye ; Mouton.
- CHOMSKY, Noam 1965. *Aspects of the Theory of Syntax*. Cambridge, MA: The MIT Press.
- CHOMSKY, Noam & Morris HALLE 1968. *The Sound Pattern of English*. New York: Harper & Row.
- CHOMSKY, Noam 1970. *Remarks on nominalization* in A.Jacobs & P.S. Rosenbaum (dir.) *Readings in English Transformational Grammar*, Waltham :

- Ginn and co. Version française parue dans Chomsky, Noam 1975. *Questions de sémantiques*, Paris : Seuil.
- CHOMSKY, Noam 1995. *The Minimalist Program*, Cambridge, Mass. : The MIT Press.
- CHOMSKY, Noam 1981. *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht : Foris.
- CORBIN, Danielle 1987 [1991]. *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique, Tome 1*. Collection Sens & Structures, Lille: Presses Universitaires de Lille.
- CORBIN, Danielle 1987 [1991]. *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique, Tome 2*. Collection Sens & Structures, Lille: Presses Universitaires de Lille.
- DELL, François 1970. *Les règles phonologiques tardives et la phonologie dérivationnelle du français*. PhD Dissertation, MIT.
- DELL, François 1973. *Les règles et les sons, introduction à la phonologie générative*. Collection Savoir, Paris: Hermann.
- DUBOIS, Jean et al. 1999 [1994]. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Expression, Paris: Larousse.
- DURAND, Jacques 1986a. *Dependency and non-linear phonology*. London: Croom Helm.
- GOLDSMITH, John A. 1976. *Autosegmental phonology*. PhD Dissertation, MIT.
- GRUAZ, Claude 1988. *La dérivation suffixale en français contemporain*, Rouen : Université de Rouen.
- GUERSSEL, Mohamed & Jean LOWENSTAMM ms. *Classical Arabic Apophony*.
- HALLE, M. 1973. Prolegomena to a theory of word-formation. *LI* 4, 3-16.
- HALLE, M. and K. MOHANAN 1985. *Segmental phonology of Modern English*. *LI* 16, 57-116.
- HALLE, M. & Alec MARANTZ 1993. Distributed Morphology and the Pieces of Inflection in K. Hale & S.J. Keyser (dir.) *The View from Building 20*, Cambridge, Mass. : The MIT Press.
- HARRIS, John 1994. *English Sound Structure*. Oxford UK & Cambridge USA: Blackwell.

- HOCKETT, Charles 1958a. *Two models of grammatical description*. In : Joos (ed.).
- KAYE, Jonathan, Jean LOWENSTAMM & Jean-Roger VERGNAUD 1990.
 Constituent structure and government in phonology, dans *Phonology* 7, 193-231.
- KENSTOWICZ, Michael & Charles KISSEBERTH 1979. *Generative Phonology*.
 London: Academic Press.
- KIPARSKY, Paul 1982. From Cyclic Phonology to Lexical Phonology, dans *The structure of phonological representations* (Part I), édité par H. Van Der Hulst et N. Smith, 131-175. Dordrecht: Foris Publications.
- KIPARSKY, Paul 1982. *Lexical Morphology and Phonology* in The Linguistic Society of Korea (dir.) *Linguistics in the Morning Calm*, Seoul : Hanshin Publishing Co.
- KIPARSKY, Paul 1985. Some Consequences of Lexical Phonology, *Phonology Yearbook* 2 : 82-138.
- LANGACKER, Ronald, W 1999. *Foundations of Cognitive Grammar : Descriptive Application*. Stanford, Calif. : Stanford University Press.
- LARSEN, Uffe Bergeton 1998. Wovel length, raddoppiamento sintattico and the selection on the definite article in Italian, communication, *langues et grammaire II & III Phonologie*, Université de Paris 8.
- LEHMANN, Alise & Françoise MARTIN-BERTHET 1998. *Introduction à la lexicologie, Sémantique et morphologie*. Collection Lettres Sup, Paris: Dunod.
- LIEBER, Rochelle 1980. *On the Organisation of the Lexicon*, thèse de doctorat, MIT.
- LIEBER, Rochelle 1981b. Morphological conversion within a restricted theory of the lexicon. In Moortgat et al. (eds.).
- LIEBER, Rochelle 1982. Allomorphy. LA 10, 27-52.
- LIEBER, Rochelle 1992. *Deconstructing Morphology*, Chicago/Londres : University of Chicago Press.
- LOWENSTAMM, Jean 1979. *Topics in syllabic Phonology*. PhD Dissertation,

- LOWENSTAMM, Jean & Jonathan KAYE. 1986. Compensatory Lengthening in Teberian Hebrew in L. Weltzels & E. Sezer (dir.) *Studies in Compensatory Lengthening*, Dordrecht : Foris.
- LOWENSTAMM, Jean 1996. CV as the only syllable type, dans *Current trends in phonology, models and methods*, édité par J. Durand et B. Laks, 419-441. Oxford: Oxford University Press.
- LUMSDEN, John 1987. Syntactic Features : *Parametric Variation in the History of English*, Doctoral dissertation, MIT, Cambridge, Massachusetts.
- MARANTZ, Alec 1982. Re Republication, *Linguistic Inquiry* 13 : 435-482.
- MARTINET, André 1970 [1996]. *Eléments de linguistique générale*. Collection Cursus, Paris: Armand Colin.
- MATTEWS, P. 1972 *Morphology*. Cambridge : CUP.
- MCCARTHY, John 1979. *Formal Problems in Semitic Phonology and Morphology*. PhD dissertation, MIT.
- MCCARTHY, John 1988. Features Geometry and Dependency : A Review, *Phonetica* 43 : 84-108.
- MCCARTHY, John J. & Alan PRINCE 1993. *Prosodic Morphology: Constraint Interaction and Satisfaction*. ROA Version.
- MITTERAND, Henri 1963. *Les mots français*, Paris : Presses universitaires de France.
- MOHANAN, K. 1986. *The Theory of Lexical Phonology*. Dordrecht : Reidel.
- MORIN, Yves-Charles 1986. *On the morphologization of word-final consonant deletion in French*, dans *Sandhi phenomena in the languages of Europe*, édité par H. Andersen, 167-210. Berlin: Mouton de Gruyter.
- PAGLIANO, Claudine 1999a. Direct derivation of French adverbs in *-ment*, communication, *8th Manchester Phonology Meeting*, Manchester.
- PAGLIANO, Claudine 1999b. *Formation des adverbes en -ment en français*. DEA Thesis, Université de Nice Sophia-Antipolis.
- PAGLIANO, Claudine 2000. Instanciation phonologique de # : les adverbes en *-ment* en français, communication, *2nd Round Table in Phonology of the GDR 1954*, Bordeaux.

- PAGLIANO, Claudine 2003. *L'épenthèse consonantique en français. Ce que la syntaxe, la sémantique et la morphologie peuvent faire à la phonologie: parles-en de ta numérotation ? impossible*. Ph.D dissertation, Université de Nice.
- PRUNET, Jean-François 1986. *Spreading and locality domains in phonology*. PhD Dissertation, McGill University.
- PRUNET, Jean-François 1992. *Spreading and Locality Domains in Phonology*, New York : Garland.
- ROBINS, R. 1959 In defence of WP. *Transactions of the Philological Society*, 116-44; reprinted in Robins, R. 1970 *Diversions of Bloomsbury*. Amsterdam : North-Holland.
- SAUSSURE, Ferdinand de 1916 [1995]. *Cours de linguistique générale*. Grande Bibliothèque Payot, Paris: Payot.
- SAUZET, Patrick 1997. "Enamourer", "enivrer" et "enorgueillir" : le statut des préfixes, dans *Langues et grammaire II & III*, 117-140.
- SCHEER, Tobias & Philippe SÉGÉRAL 2001. La coda-miroir, dans *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* XCVI, 107-152.
- SCHEER, Tobias 1996. *Une théorie de l'interaction directe entre consonnes, Contribution au modèle syllabique CVCV, Alternances e-Ø dans les préfixes tchèques, structure interne des consonnes et la théorie X-barre en phonologie*. Université Paris 7.
- SCHEER, Tobias 1998a. Governing domains are head-final, dans *Structure and Interpretation, Studies in Phonology*, édité par E. Cyran, 261-285. Lublin: Wydawnictwo.
- SCHEER, Tobias 1998b. La structure interne des consonnes, dans *Langues et grammaire II & III*, 141-172.
- SCHEER, Tobias 1999. Aspects de l'alternance schwa-zéro à la lumière de "CVCV", dans *Recherches linguistiques de Vincennes* 28, 31.
- SCHEER, Tobias 2000a. *De la Localité, de la Morphologie et de la Phonologie en Phonologie*. Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Nice SophiaAntipolis.

- SCHEER, Tobias 2000b. Why Moroccan Arabic tolerates anything word-initially, but Slavic does not, communication, *8th Manchester Phonology Meeting*, Manchester.
- SCHEER, Tobias 2002. Introduction to Government Phonology, communication,, Varsovie, Instytut Anglistyki.
- SCHEER, Tobias ms. *A Syntagmatic Theory of Phonology. Volume 1: What is CVCV, and why should it be?*
- SELKIRK, Elisabeth O. 1972. *The Phrase Phonology of English and French*. PhD Dissertation, MIT.
- SELKIRK, Elisabeth O. 1974. *French Liaison and the X' Notation*, dans *Linguistic Inquiry* 5, 573-590.
- SELKIRK, Elisabeth O. 1980. Prosodic Domains in Phonology : Sanskrit Revisited in M. Aranoff & M.-L. Kean (dir.) *Juncture, A Collection of Original Papers*, Saratoga, calif. : Amma Libri.
- SELKIRK, Elisabeth O. 1981. Epenthesis and Degenerate Syllables in Cairene Arabic, dans *MIT Working Papers in Linguistics* 3, 209-232.
- SELKIRK, Elisabeth O. 1982. *The Syntax of Words*, Cambridge, Mass. : The MIT Press.
- SELKIRK, Elisabeth O. 1984. On the Major Class Features and Syllable Theory, dans *Language Sound Structure*, édité par M. Aronoff et R. T. Oehrle, 107-136. Cambridge, Massachusetts: The MIT Press.
- SIEGE L, Dorothy 1979. *Topics in English Morphology*, New York/Londres : Garland.
- SPENCER, Andrew 1988a. Arguments for morpholexical rules. *L* 24, 1-30.
- SPENCER, Andrew 1991. *Morphological Theory*. Blackwell Textbooks in Linguistics, Oxford UK & Cambridge USA: Blackwell.
- SPENCER, Andrew & Arnold M. ZWICKY (dir.) 1998. *The Handbook of Morphology*, Oxford/Malden, Mass. : Blackwell.
- TALMY, Leonard 2000. *Concept Structuring Systems and Typology and Process in Concept Structuring (Toward a Cognitive Semantics, 2 Volume Set)* The MIT Press.

- TRANEL, Bernard 1986. French liaison and extrasyllabicity, dans *Studies in Romance linguistics*, édité par O. Jaeggli et C. Silva-Corvalan, 283-395. Dordrecht: Foris.
- VERGNAUD, Jean-Roger 1982. Communication orale, sans titre, en anglais, communication, *GLOW Meeting*, Paris.
- ZWANENBURG, Wiecher 1983. *Productivité morphologique et emprunt. Étude des dérivés déverbaux savants en français moderne*, Amsterdam/Philadelphie : John Benjamins.